ETATS FINANCIERS IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

BDEAC

Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale

50 ans

Deloitte Touche Tohmatsu
Deloitte Touche Tohmatsu
B.P : 4660, Immeuble AGL (ex GML)
Libreville - Gabon
RCCM : 2001B001172
Téléphone +241 01 77 21 43 – 01 77 21 42
NIF : 793742 T

ORIGINAL

FORVIS MAZARS CAMEROUN
Commissaire aux comptes
3ème étage Immeuble Ex-Amacam
80, Rue du Boue de Lapeyrère
BP 3791 Douala – Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 42 47

Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale - BDEAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ORIGINAL

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

PRESENTES SELON LE REFERENTIEL IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

BDEAC

Aux actionnaires de la BDEAC.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, sur l'audit des états financiers annuels de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de FCFA 970 375 millions et des capitaux propres de FCFA 359 985 millions, y compris un résultat net bénéficiaire de FCFA 3 574 millions pour l'exercice.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la BDEAC, préparés selon le référentiel IFRS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, comprenant le bilan (état de situation financière), le compte de résultat, les autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes.

À notre avis, les états financiers annuels de la BDEAC au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous attestons par ailleurs que nous sommes indépendants de la BDEAC conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et

de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point ci-après :

- La note 16 relative à aux « immeubles de placement » qui mentionne un commentaire sur l'absence de l'application de la juste valeur sur les immeubles de placement.

Responsabilités de la Présidence de la BDEAC et du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Il appartient au Président de la BDEAC d'établir des états financiers annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels selon ce référentiel ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement d'états financiers annuels, il incombe au Président de la BDEAC d'évaluer la capacité de la BDEAC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces états financiers, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la BDEAC ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les états financiers annuels selon le référentiel IFRS ont été établis sous la responsabilité de la Présidence de la Banque et arrêté par le conseil d'administration le 22 décembre 2025 afin d'être transmis pour approbation à l'Assemblée Générale.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les états financiers annuels présentés selon le référentiel IFRS. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

ORIGINAL

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Président de la BDEAC, ainsi que les informations les concernant fournies dans les états financiers annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par le Président de la BDEAC de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des états financiers annuels et évaluons si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brazzaville et Douala, le 22/12/2025

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Membre de *Deloitte Touche Tohmatsu Ltd*
Société d'expertise comptable
agréée CEMAC n° SEC 36

Yves Parfait Nguema
Associé
Expert-comptable
agréé CEMAC n° EC408

Forvis Mazars Cameroun S.A
Membre de *Mazars*
Société d'expertise comptable
agréée CEMAC n° SEC 17

Jules-Alain Njall Bikok
Associé
Expert-comptable
agréé CEMAC n° EC 054

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

ETATS FINANCIERS IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Siège social

Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO
B.P. : 1177, Brazzaville
République du Congo
Téléphone : +242 04 426 83 00
Site web : www.bdeac.org
Email : bdeac@bdeac.org

Bureaux de représentation

Cameroun
Immeuble Intek, 3ème étage
1045, rue Narvick
BP : 35289 Yaoundé
Tél. +237 79 53 17 17 / 22 22 36 11 / 22 22 39 03
Fax : +237 22 23 51 65
Email : rcam@bdeac.org

Centrafrique
Avenue des Martyrs
Enceinte Commission de la CEMAC, 7ème étage
BP : 878 Bangui
Tél. : +236 75 57 57 30
Email : rcen@bdeac.org

Congo
Rue Ngandou - Wharf
BP : 881 Pointe-Noire
Tél. : +242 05 776 88 45 / 05 777 41 41
Email : rcog@bdeac.org

Gabon
Immeuble DELTASSUR (OGAR-VIE), 2ème étage
Place de l'Indépendance Centreville
BP : 4932 Libreville
Tél. : +241 01 77 12 71 / 01 77 12 72
Fax : +241 01 77 12 70
Email : rgab@bdeac.org

Guinée Equatoriale
Ministère du Commerce et des PME, 4ème Etage
Malabo 2
Malabo
Tél. : +240 555 556 409 / 222 116 556
Email : rgeq@bdeac.org

Tchad
Immeuble CEBEVIRHA – 1er étage
BP 2 900 N'Djamena
Tél. : +235 68 55 00 01 / 68 55 00 02
Email : rtch@bdeac.org

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS 4
INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LA BANQUE 6
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE 7
COMPTE DE RÉSULTAT ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL 8
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE 9
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES 10
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE 11
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS 12
1 ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS 12
2 RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS 12
3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES 14
4 PRODUIT NET DE L'ACTIVITE BANCAIRE 28
5 GAINS OU PERTES DE CHANGE 29
6 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION 29
7 CHARGES DE PERSONNEL 30
8 AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES 30
9 DIVIDENDES REÇUS 30
10 AUTRES CHARGES ET PERTES FINANCIERES 31
11 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31
12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE 31
13 PRETS ET CREANCES A LA CLIENTELE 32
14 AUTRES ACTIFS FINANCIERS 32
15 AUTRES ACTIFS 34
16 IMMEUBLES DE PLACEMENT 35
17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES 36
18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 39
19 EMPRUNTS 39
20 AUTRES PASSIFS 41
21 FONDS REGLEMENTES ET SPECIAUX 42

22 SUBVENTIONS ET DONS 43
23 PROVISIONS 43
24 LITIGES 43
25 CONTRATS DE LOCATION 43
26 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS 45
27 CAPITAUX PROPRES 46
28 GESTION DES RISQUES FINANCIERS 48
29 PARTIES LIEES 66
30 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 67

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG	Aide Budgétaire Globale
AERG	Autres éléments du résultat global
AFD	Agence Française de Développement
AFDAG	Actifs financiers dépréciés achetés ou générés
AFREXIMBANK	African Export-Import Bank
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCH	Banque Congolaise de l'Habitat
BDC	Banque de Développement de Chine
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
CBT	Commercial Bank Tchad
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
EAD	Exposure at default
ECL	Expected credit losses
FODEC	Fonds de Développement de la Communauté
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IESBA	International Ethics Standards Board
IFRS	International Financial Reporting Standards
IFRS IC	International Financial Reporting Standards Interpretation Committee
JVAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
JVRN	Juste valeur par le biais du résultat net
LGD	Loss Given default
LGWO	Loss Given Write-Off

MUCODEC	Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OTC	Over-the-counter
PD	Probability of default
PME	Petites et moyennes entreprises
RASCOM	Regional African Satellite Communication Organization
SICR	Significant increase in credit risk
SPPI	Solely Payments of Principal and Interest on principal outstanding
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TIE	Taux d'intérêt effectif

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LA BANQUE

- ***Président de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration :*** Monsieur Louis-Paul MOTAZE, Ministre des finances de la République du Cameroun

- ***Direction de la Banque***
  - Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU, Président
  - Monsieur Jean Paterne MEGNE EKOGA, Vice-Président

- ***Commissaires aux comptes***
  - Deloitte Congo
  - Mazars Cameroun

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE

Le Président de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état du résultat et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Conformément à l'article 26.1 des statuts de la Banque, l'arrêté des comptes annuels de la Banque est de la responsabilité du Conseil d'administration. La responsabilité du Conseil d'administration comprend également la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers qui ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées ; et faire des estimations comptables qui soient raisonnables pour les besoins de la Banque.

Le Conseil d'administration accepte la responsabilité des états financiers présentés aux pages 8 à 67, qui ont été préparés en utilisant des politiques comptables appropriées étayées par des jugements et des estimations raisonnables et prudents, conformément aux IFRS. Le Conseil d'administration est d'avis que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, du résultat de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Conseil d'administration a évalué la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, et n'a aucune raison de croire que la Banque ne sera pas en mesure d'assurer son exploitation pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de la présente déclaration.

Les commissaires aux comptes indépendants désignés par la Banque sont chargés d'indiquer si, sur la base de leur audit, les états financiers annuels sont présentés fidèlement conformément aux normes internationales d'information financière.

Approbation des états financiers

Les états financiers figurant aux pages 8 à 67 ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'administration en date du 22 décembre 2025.

Brazzaville, le 22 décembre 2025

Pour la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale

22 DEC 2025
Le Président du Conseil d'administration

22 DEC 2025
Le Président

COMPTE DE RÉSULTAT ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En millions de Francs CFA	Notes	2024	2023
Intérêts sur prêts et produits assimilés		40 181	47 504
Intérêts sur emprunts et charges assimilées		(33 288)	(33 880)
Marge sur intérêts		**6 893**	**13 624**
Commissions et produits assimilés		7 310	5 135
Commissions payées et charges assimilées		(241)	(313)
Marge sur frais et commissions		**7 069**	**4 822**
Résultat des placements		***1 917***	***1 735***
Produit net de l'activité bancaire	**4**	**15 880**	**20 181**
Gains / (Pertes) de change	5	(2 149)	357
Autres produits d'exploitation	6	69	597
Dépréciation des prêts et produits à recevoir sur prêts	13	4 451	(7 212)
Charges du personnel	7	(8 363)	(7 537)
Autres dépenses administratives	8	(4 771)	(4 875)
Résultat d'exploitation		**5 116**	**1 511**
Dividendes reçus	9	239	165
Autres charges et pertes financières	10	(747)	-
Dépréciation des autres actifs financiers		(1)	-
Amortissements et provisions	11	(1 034)	(767)
Dépréciation des actifs non financiers		-	18
BÉNÉFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE		**3 574**	**928**
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Éléments non susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat			
Résultat sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-
Ecarts actuariels sur régimes de retraite		-	-
Ecart de réévaluation des actifs non financiers		-	-
		-	**-**
Éléments susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat			
RESULTAT GLOBAL		**3 574**	**928**

Les notes figurant aux pages 12 à 67 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

En millions de Francs CFA	Notes	2024	2023
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	66 160	63 023
Prêts et créances à la clientèle	13	654 056	654 186
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	14	5 132	5 146
Actifs financiers évalués à la juste valeur	14	4 174	5 025
Autres actifs	15	200 773	13 536
Immeubles de placement	16	7 197	7 510
Droits d'utilisation de biens locatifs	25	356	500
Immobilisations corporelles	17	31 811	16 040
Immobilisations incorporelles	18	716	822
TOTAL ACTIF		**970 375**	**765 789**
PASSIF			
Dettes			
Passifs évalués au coût amorti	19	514 507	565 290
Autres passifs	20	54 964	11 692
Fonds spéciaux	21	13 853	11 363
Subventions et dons	22	17 224	13 182
Provisions	23	1 087	926
Obligations locatives	25	459	615
Total des dettes		**602 095**	**603 068**
Fonds réglementés	**22**	**8 295**	**9 295**
Capitaux propres	**27**		
Capital social		313 644	112 247
Primes d'émission		2 687	2 687
Réserves obligatoires		4 850	4 536
Réserves libres		22 566	20 166
Report à nouveau		12 663	12 861
Résultat de l'exercice		3 574	928
Total des capitaux propres		**359 985**	**153 426**
TOTAL PASSIF		**970 375**	**765 789**

Les états financiers figurant aux pages 8 à 67 ont été arrêtés et autorisés à être publiés par le Conseil d'administration le 22 décembre 2025.

Le Président du Conseil d'administration ---------- **Le Président** ----------

Les notes figurant aux pages 12 à 67 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions de Francs CFA	Capital social	Primes d'émission	Réserves obligatoires	Réserves libres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2023							
Soldes d'ouverture au 1er janvier 2023	110 273	2 687	4 121	20 166	2 517	9 657	**149 422**
Correction de passage aux IFRS	-	-	-	-	8 613	-	**8 613**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	415	-	1 731	(9 657)	**(7 512)**
Résultat de l'exercice en cours	-	-	-	-	-	928	**928**
Émission d'actions nouvelles	1 975	-	-	-	-	-	**1 975**
Solde de clôture au 31 décembre 2023	**112 247**	**2 687**	**4 536**	**20 166**	**12 861**	**928**	**153 426**
Exercice clos le 31 décembre 2024							
Soldes d'ouverture au 1er janvier 2024	112 247	2 687	4 536	20 166	12 861	928	**153 426**
Correction de conversion aux IFRS	-	-	-	2 400	(5 025)	-	**(2 625)**
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	315	-	4 827	(928)	**4 214**
Résultat de l'exercice en cours	-	-	-	-	-	3 574	**3 574**
Émission d'actions nouvelles	201 396	-	-	-	-	-	**201 396**
Solde de clôture au 31 décembre 2024	**313 644**	**2 687**	**4 850**	**22 566**	**12 663**	**3 574**	**359 985**

Les notes figurant aux pages 12 à 67 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions de Francs CFA	2024	2023
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	**3 574**	**928**
Ajustements des éléments non-monétaires :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 034	767
Dépréciation des prêts et produits sur prêts	(4 451)	7 212
Perte / (Gain) sur cession d'immobilisations	-	10
Pertes / (Gains) de change	2 149	(357)
Dividendes reçus	(239)	(165)
Dépréciation des actifs non financiers	-	(18)
Flux non-monétaire relatif à l'entrée d'un immeuble dans le patrimoine de la Banque	9 532	-
Autres charges et pertes financières non-monétaires	747	-
Produits d'intérêts nets	(15 880)	(20 181)
Flux de trésorerie avant variations des comptes d'exploitation	**(3 534)**	**(11 805)**
Variation des prêts et créances à la clientèle	(19 844)	(25 266)
Variation autres actifs financiers évalués au coût amorti	14	(574)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur	851	(573)
Variation des autres actifs	(187 237)	7 181
Variation des autres passifs	43 272	(2 446)
Variations des provisions	161	200
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	**(166 317)**	**(33 284)**
Encaissements reçus de la clientèle	84 337	27 038
Intérêts et commissions payés	(55 769)	(35 739)
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	**(137 749)**	**(41 985)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(16 932)	(2 820)
Acquisitions d'investissements en actions	(100)	-
Dividendes reçus	239	165
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(16 792)**	**(2 655)**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Ressources externes mobilisées au cours de l'exercice	100 298	105 939
Utilisation de nouveaux fonds spéciaux	2 491	8 314
Remboursement des emprunts	(150 548)	(99 931)
Réception de nouveaux dons et subventions	4 042	(9 617)
Emission d'actions sociales	201 396	1 975
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	**157 679**	**6 680**
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**3 137**	**(37 960)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	**63 023**	**100 983**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	**66 160**	**63 023**

Les notes figurant aux pages 12 à 67 font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (ci-après, « BDEAC » ou « la Banque »), a été créée par un accord signé le 3 décembre 1975 à Bangui. Elle est l'institution de financement du développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (« la CEMAC »). Son Siège social est situé à Brazzaville (Congo) et des Représentations Nationales à Yaoundé (Cameroun), Bangui (Centrafrique), Pointe Noire (Congo), Libreville (Gabon), Malabo (Guinée Equatoriale) et N'Djamena (Tchad).

La Banque a pour missions :

(a) de promouvoir le développement durable des pays de la CEMAC et de contribuer à l'intégration économique des pays de l'Afrique Centrale, notamment par le financement des investissements nationaux, multinationaux et des projets d'intégration économique ;

(b) d'apporter son concours aux Etats, aux organisations sous-régionales, aux Institutions financières et aux opérateurs économiques, dans leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets notamment pour préserver les écosystèmes et lutter contre le changement climatique ;

(c) d'appuyer les Etats de la sous-région, les organisations sous-régionales, et les opérateurs économiques dans le financement des études de faisabilité des programmes et projets.

La zone d'activité de la Banque couvre les six états de la CEMAC mais également toute autre région du monde, si l'intérêt de l'Institution l'exige.

2 RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2023 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été arrêtés le 22 décembre 2025 par le Conseil d'administration. Ils seront définitifs après approbation par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de la période.

2.2 Principales bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Coopération financière en Afrique (FCFA/XAF). C'est également sa monnaie de présentation. Les soldes en devises (Euro et Dollar américain) ont été convertis dans les états financiers aux taux ci-après :

Devise	31 décembre 2024	31 décembre 2023
USD	631.3957	593.6262
EURO	655.9570	655.9570

Tous les chiffres des états financiers de la BDEAC sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

2.4 Principes de base de présentation des informations financières

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivants :

2.4.1 Continuité d'exploitation

Les états financiers pour l'exercice clos ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

2.4.2 Non compensation des actifs et passifs financiers

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non-compensation des actifs et des passifs.

2.5 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction de la Banque d'exercer du jugement, de faire des estimations et de poser des hypothèses dans l'application des méthodes comptables et dans la détermination des montants de certains actifs et passifs, ainsi que dans la sélection des informations à fournir dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence, sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, tels que les attentes sur des événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances.

Les principaux points de jugement et d'estimation sont résumés ci-après.

2.5.1 Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Dans la politique comptable de la Banque, les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables, selon son modèle de gestion.

A chaque arrêté, la Banque procède à la revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur.

Passifs Financiers

Concernant ses obligations liées à des régimes à prestations définies dont la valeur actuelle est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, la Banque détermine les paramètres actuariels appropriés (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel, probabilité de survie) qui doivent être utilisés pour déterminer le montant des obligations de pension futures estimées.

2.5.2 Pertes de valeur sur prêts et avances

La dépréciation des prêts et créances sur la clientèle est basée sur la meilleure estimation que la direction a de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus. En estimant ces flux de trésorerie, la direction porte des jugements sur la situation financière de la contrepartie. Chaque crédit est apprécié sur la base de ses caractéristiques intrinsèques, et les estimations du caractère recouvrable des flux de trésorerie sont examinées de manière indépendante par la direction.

2.6 Justes valeurs des instruments financiers

2.6.1 Définition et hiérarchisation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1 :** juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2 :** juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3 :** juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

2.6.2 Méthodes de valorisation

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la Banque ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 Comptabilisation des produits et charges

3.1.1 Intérêts et revenus assimilés

La Banque calcule les intérêts créditeurs en appliquant le TIE à la valeur comptable brute des actifs financiers autres que les actifs dépréciés.

Lorsqu'un actif financier est déprécié et est par conséquent considéré actif de « Stage 3 », la Banque calcule les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti net de l'actif financier. Si les actifs financiers redeviennent sains et ne sont plus dépréciés, la Banque revient au calcul des revenus d'intérêts sur une base brute.

Pour les actifs financiers dépréciés achetés ou générés, la Banque calcule les intérêts créditeurs en calculant le TIE ajusté en fonction du crédit et en appliquant ce taux au coût amorti de l'actif.

3.1.2 Frais et commissions

Les frais et commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif financier ou un passif financier sont inclus dans l'évaluation du taux d'intérêt effectif.

Les autres honoraires et produits de commissions sont comptabilisés au fur et à mesure que les services connexes sont rendus. Ils se rapportent principalement aux frais de transactions et de services, qui sont passés en charges au fur et à mesure que les services sont reçus.

3.1.3 Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir des revenus est établi.

3.1.4 Autres produits

Les autres produits comprennent les gains et revenus liés aux actifs et passifs non directement liés à l'exploitation et comprennent toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes.

3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en caisse, les dépôts à vue auprès des banques, d'autres investissements à court terme très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, avec des échéances initiales de trois mois ou moins. Ces éléments comprennent les liquidités et les soldes non affectés auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les bons du Trésor et autres instruments éligibles, et les montants dus par d'autres banques.

La note 11 fournit plus de détails sur la composition des soldes de trésorerie au 31 décembre 2024.

3.3 Instruments financiers

3.3.1 Classification

Lors de sa comptabilisation initiale, tout instrument financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le résultat ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

3.3.2 Dépréciation

La Banque comptabilise des dépréciations pour pertes de crédit attendues (ECL) sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat :

- actifs financiers qui sont des instruments de dette ;
- contrats de garantie financière émis ;
- engagements de prêt émis.

Aucune perte de crédit attendue (ECL) n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

Actifs financiers restructurés

Si les termes d'un actif financier sont renégociés ou modifiés ou si un actif financier existant est remplacé par un nouveau en raison de difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation est effectuée pour savoir si l'actif financier doit être décomptabilisé et les ECL sont évaluées comme expliqué ci-dessus.

Si la restructuration attendue n'entraînera pas la décomptabilisation de l'actif existant, alors les flux de trésorerie attendus découlant de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des déficits de trésorerie de l'actif existant.

Si la restructuration attendue entraîne la décomptabilisation de l'actif existant, alors la juste valeur attendue du nouvel actif, est traitée comme le flux de trésorerie final de l'actif financier existant au moment de sa décomptabilisation. Ce montant est inclus dans le calcul des déficits de trésorerie de l'actif financier existant qui sont actualisés de la date prévue de décomptabilisation à la date de clôture en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier existant.

Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, la Banque évalue si les actifs financiers sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

La preuve qu'un actif financier est déprécié inclut les données observables suivantes :

- difficulté financière importante de l'emprunteur ou de l'émetteur ;
- rupture de contrat telle qu'un défaut ou non-respect d'une échéance de remboursement ;
- restructuration d'un prêt ou d'une avance par la Banque à des conditions que la Banque n'envisagerait pas autrement ;
- il devient probable que l'emprunteur fera faillite ou fera l'objet d'une réorganisation financière.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme déprécié, sauf s'il existe des preuves que le risque de ne pas recevoir de flux de trésorerie contractuels a considérablement diminué et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de dépréciation.

Présentation de la dépréciation pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les dépréciations pour pertes de crédit attendues sont présentées dans l'état de la situation financière comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs ;
- engagements de prêt et contrats de garantie financière : en déduction de la valeur comptable brute des prêts et contrats concernés ; et
- lorsqu'un instrument financier comprend à la fois une composante tirée et une composante non tirée et que la Banque ne peut pas identifier les ECL sur la composante engagement de prêt séparément de celles sur la composante tirée : la Banque présente une dépréciation pour pertes combinée pour les deux composantes. Le montant combiné est présenté en déduction de la valeur comptable brute de la composante tirée.

Constatation des pertes

Les prêts et titres de créance sont passés en pertes (en partie ou en totalité) lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de récupérer l'actif financier dans sa totalité ou une partie de celui-ci. C'est généralement le cas lorsque la Banque détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet de la radiation. Cette évaluation est réalisée au niveau de chaque actif.

Les recouvrements de montants précédemment radiés sont comptabilisés lorsque les liquidités sont reçues et sont inclus dans les « Autres produits et gains financiers » dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers qui sont radiés pourraient encore faire l'objet d'activités d'exécution afin de se conformer aux procédures de la Banque pour le recouvrement des montants dus.

3.3.3 Tableau récapitulatif des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la BDEAC se présentent comme suit :

CLASSE D'INSTRUMENT FINANCIER	PRESENTATION DE LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2024			
	Evalués au Coût amorti	Evalués à la JVRN	Evalués à la JVAERG (sans recyclage)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 160	-	-	66 160
Prêts et créances à la clientèle	654 056	-	-	654 056
Dépôts et cautionnements versés	3 057	-	-	3 057
Investissements en capitaux propres	-	4 174	-	4 174
Prêts au personnel	2 075	-	-	2 075
Autres actifs	200 773	-	-	200 773
Total des actifs financiers	**926 121**	**4 174**	**-**	**930 295**
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts obligataires	319 682	-	-	319 682
Emprunts ordinaires et dettes rattachées	138 195	-	-	138 195
Dépôts de trésorerie	24 962	-	-	24 962
Dépôts de garantie	6 485	-	-	6 485
Comptes courants actionnaires	25 183	-	-	25 183
Autres passifs	54 964	-	-	54 964
Total des passifs financiers	**569 471**	**-**	**-**	**569 471**

CLASSE D'INSTRUMENT FINANCIER	PRESENTATION DE LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023			
	Evalués au Coût amorti	Evalués à la JVRN	Evalués à la JVAERG (sans recyclage)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 023	-	-	63 023
Prêts et créances à la clientèle	654 186	-	-	654 186
Dépôts et cautionnements versés	2 744	-	-	2 744
Investissements en capitaux propres	-	5 025	-	5 025
Prêts au personnel	2 402	-	-	2 402
Autres actifs	13 536	-	-	13 536
Total des actifs financiers	**735 891**	**5 025**	**-**	**740 916**
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts obligataires	306 607	-	-	306 607
Emprunts ordinaires et dettes rattachées	188 474	-	-	188 474
Dépôts de trésorerie	15 195	-	-	15 195
Dépôts de garantie	5 254	-	-	5 254
Comptes courants actionnaires	49 760	-	-	49 760
Autres passifs	11 692	-	-	11 692
Total des passifs financiers	**576 982**	**-**	**-**	**576 982**

3.4 Prêts et créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (non marchand et marchand) et privé. Ils sont évalués au coût amorti.

3.4.1 Principes généraux

Les prêts consentis par la Banque sont libellés en Francs CFA (XAF) et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

3.4.2 Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (TIE) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les commissions de restructuration pour les prêts restructurés, viennent modifier le TIE initial. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts et pénalités de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce de trente (30) jours.

Les *commissions flat* (commission d'instruction et commission d'intervention) sont perçues une seule fois à l'instruction et à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement sur la vie du prêt mis en place pour le financement du projet.

Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

3.4.3 Dépréciation des créances à la clientèle

La qualité du portefeuille des prêts à la clientèle est segmentée en trois « Stages » en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (comptabilisation initiale) :

- les créances de Stage 1 correspondent aux actifs financiers dont le risque de crédit est faible ou n'a pas significativement augmenté depuis leur comptabilisation initiale ;
- les créances de Stage 2 comprennent les actifs ayant subi une dégradation de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, ou dont la notation est inférieure au seuil de sensibilité retenu par la BDEAC. Les prêts restructurés représentent une particularité au sein des créances de Stage 2. Ils font l'objet d'une observation sur la période de 18 mois qui suit leur restructuration ;
- les créances de Stage 3 englobent tous les actifs financiers ayant enregistré un impayé de plus de 90 jours ou dont le risque de crédit a subi une détérioration avérée. Aucun changement n'est noté dans le modèle de dépréciation, ce dernier étant le même sous IFRS 9 et sous IAS 39.

(a) Modèle de dépréciation pour pertes attendues des créances de Stage 1 et 2

Les pertes de crédit attendues (ECL) représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les évènements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures. Elles sont déterminées de façon collective par actualisation au taux d'intérêt effectif suivant la formule suivante :

$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

où :

- *PD (Probability of Default) représente la probabilité de défaut ;*
- *LGD (Loss Given Default) correspond à la perte en cas de défaut ;*
- *EAD (Exposure at Default) est l'exposition de la Banque en cas de défaut.*

Les valeurs de la PD et de la LGD sont déterminées selon un modèle de notation interne de la Banque, aligné sur la même gradation que celle faite par les agences de notation Moody's, Fitch et Standard & Poor's.

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les engagements de financement sont pris en compte. Un coefficient de facteur de conversion en équivalent de crédit du solde à décaisser est appliqué aux parts non encore décaissées des engagements de financement.

Les manques à gagner en flux de trésorerie sont actualisées sur une période d'une année pour les créances de Stage 1 ; pour les créances de Stage 2, l'actualisation est effectuée sur la maturité résiduelle des flux de trésorerie.

(b) Modèle de dépréciation pour pertes attendues des créances de Stage 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Elles correspondent à la différence entre les sommes actualisées (au taux d'intérêt effectif) des flux de trésorerie futurs (attendus de l'emprunteur, des garanties financières, etc.) et la valeur comptable à la date d'arrêté. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

Les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette comptable. La différence entre les produits d'intérêts calculés sur la base de la valeur brute et ceux calculés sur la base de la valeur nette comptable est portée en coût du risque dans l'état du résultat net.

3.4.4 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (renégociation, réaménagement ou restructuration) des modifications et apprécie au cas par cas le caractère substantiel des modifications intervenues.

(a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, le prêt est considéré comme un encours déprécié (Stage 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est comptabilisée en coût du risque au résultat net, et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au résultat sur la durée du prêt. Ce prêt est réinscrit en encours sain lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, la créance est classée en Stage 2. La valeur comptable brute du prêt est recalculée de sorte qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés au taux d'intérêt effectif initial. La différence constatée (profit-surcote ou perte-décote) est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » puis rapportée au résultat sur la durée du prêt.

(b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est comptabilisée en coût du risque au résultat net. La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

3.4.5 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet.

Les préfinancements d'études consentis par la BDEAC sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement.

Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (projet non viable), la moitié des dépenses encourues en rapport avec l'étude constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice ; l'autre moitié est supportée par l'Etat concerné, et remboursée à la Banque.

3.4.6 Subventions et mécanisme de bonification

Les bonifications sur prêts sont versées par les Etats et les bailleurs pour diminuer le coût du prêt pour les emprunteurs. Ces subventions permettent ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés).

3.4.7 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle. Ces engagements de financement font l'objet d'un suivi de gestion pour leur montant non encore utilisé.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties. Ces garanties financières reçues permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale et fait l'objet d'un suivi par la Banque en tant qu'engagements de financement reçus.

Les engagements de financement reçus incluent également les tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

La BDEAC accorde également des garanties financières (pour l'essentiel des engagements par signature dans le cadre de contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier. A la fin de l'exercice écoulé, la Banque n'a pas pris d'engagements par signature au bénéfice de ses clients.

3.5 Les immobilisations corporelles

3.5.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts comprennent les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels qui font partie intégrante de l'équipement acheté sont capitalisés dans le coût de cet équipement. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs)

Les terrains sont présentés sur la base d'expertises réalisées par des experts externes indépendants. La réévaluation est effectuée lorsque la juste valeur est significativement différente de la valeur comptable.

Les amortissements cumulés à la date de réévaluation sont éliminés de la valeur comptable brute de l'actif et le montant net est retraité du montant réévalué de l'actif. Lors de la cession, toute réserve de réévaluation relative à l'actif particulier vendu est transférée aux bénéfices non répartis.

3.5.2 Amortissements et test de dépréciation

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est calculée sur une base linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à la fin chaque année et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Les terrains en pleine propriété ne sont pas amortis. Les travaux en cours sont comptabilisés au coût et non amortis. Le transfert des travaux en cours est effectué lorsque l'actif est prêt à être utilisé. L'amortissement des travaux en cours commence lorsque les actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés. L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations corporelles de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Bâtiments :
  - Gros œuvres/structures, cloisons, faux plafonds 2%
  - Revêtements des façades 10%
  - Installations et câblages 5%
  - Menuiserie métallique et bois (intérieur et extérieur) 4%
  - Etanchéité des toitures, autres toitures et assimilés 4%
  - Ascenseurs, monte-charges, nacelles et autres appareils de levage 3,33%
  - Climatisation, ventilation, désenfumage 5%
  - Plomberie sanitaire, équipements 3,33%
  - Aménagements extérieurs (locaux techniques, VRD) 3,33%
- Mobilier et équipement 10%
- Agencements, aménagements et installations 5%
- Équipements informatiques 20% et 33%
- Matériel de transport 20%

3.6 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels acquis sur le marché. Les logiciels sont amortis sur une durée allant de 3 ans à 10 ans.

3.7 Immeubles de placement

3.7.1 Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement comprennent des terrains et des bâtiments et des parties de bâtiments détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser les actifs en question. Ils sont évalués initialement au coût puis maintenus au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent sa capacité ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

3.7.2 Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont effectués seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

3.7.3 Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

3.7.4 Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

3.8 Les immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. À l'achèvement du projet auquel elles se rapportent, leur coût cumulé est transféré à la catégorie d'actifs appropriée ; ce coût est ensuite amorti conformément à la politique de la Banque.

3.9 Contrats de location

Banque en tant que locataire (preneur)

Avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, les contrats de location d'une valeur unitaire supérieure à 5 000 dollars américains ou d'une durée supérieure à un an sont comptabilisés au bilan. Les charges de loyers n'intègrent donc que les charges de loyers relatives aux contrats de location de courte durée ou dont la valeur du bien sous-jacent est de faible valeur ainsi que les loyers variables non indexés sur un indice ou un taux.

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer.

Un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. La Banque comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

La durée de location retenue est la durée non résiliable pendant laquelle la banque dispose du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent à laquelle s'ajoutent, si leur exercice est jugé

raisonnablement certain, les options de renouvellement ou de résiliation prévues aux contrats. Le caractère raisonnablement certain tient compte de l'ensemble des aspects économiques du contrat et de l'expérience passée sur des contrats similaires. L'actif est amorti par défaut, sur la plus petite durée entre la durée du contrat et la durée d'utilité sauf en cas de transfert de propriété de l'actif sous-jacent au preneur ou d'existence d'une option d'achat dont l'exercice est jugé raisonnablement certain, auquel cas l'actif est amorti systématiquement suivant la durée d'utilité.

La Banque présente les actifs « droit d'utilisation » et les obligations locatives courantes et non courantes sur des lignes spécifiques du bilan.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location de courte durée (inférieur ou égal à un an) ou dont la valeur du bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure ou égale à 5 000 dollars américains) sont exclus de ce traitement et sont comptabilisés en charge de loyers. Au tableau des flux de financement, le remboursement du nominal appartient aux activités de financement. La part des loyers correspondant aux intérêts payés sur emprunts s'analysent en flux d'exploitation.

Banque en tant que bailleur

Au début ou lors de la modification d'un contrat qui contient une composante location, la Banque affecte la contrepartie du contrat à chaque composante locative sur la base de son prix de vente individuel relatif. Lorsque la Banque agit en tant que bailleur, elle détermine au début du contrat s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Pour classer chaque contrat de location, la Banque évalue globalement si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. Si tel est le cas, alors le contrat de location est un contrat de location-financement ; sinon, il s'agit d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque considère certains indicateurs tels que le fait que le bail porte sur la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

3.10 Provisions

Lorsque la Banque s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement lorsque le remboursement est quasi certain.

3.11 Avantages au personnel

(a) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les primes et tous les avantages non monétaires tels que les cotisations d'aide médicale et les indemnités de transport. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges au fur et à mesure que le service connexe est fourni.

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Banque s'attend à payer s'il a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ce paiement en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies : cotisations aux caisses de sécurité sociale nationales

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible.

La Banque et tous ses employés cotisent à un régime statutaire à cotisations définies auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo, qui est un régime à cotisations définies et les cotisations sont déterminées par la loi locale et sont actuellement limitées à 24,28 % du salaire brut des employés. Les contributions sont imputées au compte de résultat et des autres éléments du résultat global de la période à laquelle elles se rapportent.

(c) Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière

En application de l 'Article 15 du Statut du Personnel, une **indemnité de départ à la retraite** est octroyée aux agents ayant atteint la limite d'âge d'activité, fixée à 60 ans. Lors de son départ à la retraité, tout membre du personnel perçoit une indemnité de départ à la retraité calculée de la manière suivante :

- Six (6) mois du dernier traitement brut de tout employé réunissant une ancienneté d'au moins dix (10) ans de services ininterrompus ;
- huit (8) mois du dernier traitement brut de tout employé réunissant une ancienneté comprise entre dix (10) ans et quinze (15) ans de services ininterrompus ;
- dix (10) mois du dernier traitement brut de tout employé réunissant une ancienneté comprise entre quinze (15) ans révolus et vingt (20) ans de services ininterrompus ;
- douze (12) mois du dernier traitement brut de tout employé ayant plus de vingt (20) ans de services ininterrompus.

En outre, la Banque offre à l'agent un cadeau d'une valeur égale au montant de sa dernière rémunération globale mensuelle sans toutefois être inférieur à un (1) million de francs CFA.

Les obligations de la Banque nées de cette obligation de retraite rentrent dans la cadre de régimes à prestations définies, dans lesquels l'employeur s'engage à fournir des prestations spécifiques (montant à payer au jour du départ à la retraite), en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire.

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur à l'égard de ses salariés et donnent lieu à la comptabilisation de provisions. L'évaluation est réalisée périodiquement par des actuaires indépendants.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, les probabilités de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires, ainsi que les hypothèses spécifiques à chaque régime et les dispositions réglementaires.

Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement moyen des obligations des Etats de la CEMAC, à la date d'évaluation,

Les gains et les pertes actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience sont reconnus sur l'exercice dans les autres éléments du résultat global. Ils ne sont jamais recyclés par le résultat.

Le coût des services passés relatifs à un amendement ou à une modification du régime est constaté immédiatement en résultat de l'exercice. Pour chaque plan, lorsque le montant à comptabiliser (montant de l'engagement net de la valeur des actifs de couverture et des

éléments différés) est un passif, il figure en « Provisions ». Lorsqu'il s'agit d'un actif, il est inclus en « Autres actifs financiers ».

La charge de retraite est comptabilisée en frais de personnel hormis les coûts financiers et les rendements sur les actifs du régime, qui sont classés en résultat financier.

Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire. Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite. Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture pour la détermination de la dette actuarielle de l'indemnité de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Valeur année 2024	Valeur année 2023
Taux d'actualisation	6,00%	6,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel	1,47%	1,47%
Age de départ à la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires. Le taux d'actualisation appliqué n'a pas changé entre les années 2024 et 2023 et correspond au rendement moyen des obligations des Etats de la CEMAC.

Une variation de 50 points de base du taux d'actualisation utilisé modifierait dans le sens contraire, l'engagement de retraite de l'ordre de FCFA 32,47 millions. De même, une variation du taux d'augmentation des salaires de 50 points de base entrainerait une variation dans le même sens, de l'engagement de retraite de l'ordre de FCFA 35,63 millions.

INFORMATIONS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	2024	2023
EVOLUTION DES ENGAGEMENTS		
Engagements à l'ouverture	**926**	**727**
Charge d'intérêts	56	43
Coût des services rendus	105	156
Prestations payées	-	-
Autres mouvements	-	-
Engagements à la clôture	**1 087**	**926**
EVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE		
Actifs à l'ouverture	**-**	**-**
Rendement des fonds	-	-
Prestations servies par le fonds	-	-
Cotisations aux fonds	-	-
Transferts internes	-	-
Pertes/Gains actuariels	-	-
Actifs à la clôture	**-**	**-**
CHARGES DE L'EXERCICE		

INFORMATIONS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	2024	2023
Coûts des services rendus	105	116
Couts des services passés	0	40
Total coûts des services	**105**	**156**
Charge d'intérêt	56	43
Rendement des fonds	-	-
Total intérêts nets	**56**	**43**
Autres mouvements	-	-
Charges de l'exercice	**161**	**199**
GAINS ET PERTES ACTUARIELS IMPACTANT LE RESULTAT GLOBAL		
-Gains et pertes liés aux hypothèses démographiques	-	-
-Gains et pertes liés aux hypothèses financières	-	-
-Gains et pertes liés aux écarts d'expérience	-	-
-Gains et pertes sur les actifs (autres que les produits financiers)	-	-
TOTAL	**-**	**-**
EVOLUTION DES PROVISIONS		
Provisions à l'ouverture	**926**	**727**
Charge de l'exercice	161	199
Prestations directement payées par l'employeur	-	-
Transferts et autres mouvements	-	-
Variation de périmètre	-	-
Provisions à la clôture	**1 087**	**926**

L'absence d'écarts actuarielles s'explique par la non-variation des hypothèses actuarielles utilisées.

(d) Autres droits

Le passif monétaire estimé pour les employés ayant accumulé des droits aux congés annuels à la date de clôture est comptabilisé comme une charge à payer.

3.12 Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont accordés par diverses institutions pour financer divers régimes. Les fonds reçus sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière. Les détails spécifiques sont mis en évidence dans la note 22.

3.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en « capital social » dans les capitaux propres. Toute prime reçue au-delà de la valeur nominale des actions est classée en « prime d'émission » dans les capitaux propres.

3.14 Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont reconnus comme un passif à payer lorsque la distribution est autorisée et que la distribution n'est plus à la discrétion de la Banque. Lorsque la distribution est autorisée en assemblée générale des actionnaires, les capitaux propres sont directement débités du montant correspondant.

3.15 Régime fiscal

Aucune disposition fiscale n'est prévue, la Banque étant exonérée d'impôt sur le revenu.

3.16 Passifs éventuels

Pour répondre aux besoins financiers des clients, la Banque contracte divers engagements irrévocables et passifs éventuels. Il s'agit de garanties financières, de lettres de crédit et

d'autres engagements de prêt. Les lettres de crédit acceptées et garanties sont comptabilisées comme des éléments hors bilan et décrites comme des passifs éventuels. L'estimation du résultat et de l'effet financier des passifs éventuels est effectuée par la direction sur la base des informations disponibles à la date à laquelle les états financiers sont approuvés pour publication par les administrateurs. Toute perte attendue est imputée à l'état du résultat global.

3.17 Normes et interprétations nouvelles et modifiées

La préparation d'états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de la BDEAC est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables.

Réforme LIBOR

Concernant cette réforme au niveau de la Banque, les contrats existants en devises indexés sur le LIBOR sont libellés en dollars américains, taux de référence qui est en vigueur jusqu'au 1er juillet 2024. Les contrats en euros sont à taux fixe. Les contrats à taux variables ont été renégociés au SOFR.

Principales normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire au 1er janvier 2024

Un certain nombre de modifications des normes existantes, en vigueur pour l'exercice qui fait l'objet du présent rapport, sont intervenues. Elles ont cependant un impact négligeable, voire nul, sur les états financiers de la Banque. Ces modifications portent sur les normes suivantes :

- IFRS 16 Contrats de location (modifiée) ;
- IAS 1 Présentation des états financiers (modifiée) ;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (modifiée) ; et IAS 7 État des flux de trésorerie (modifiée) ;
- Modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;

Ces amendements sont sans impact majeur sur les comptes du 31 décembre 2024.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2024 et qui n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée

Les normes et modifications suivantes ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée :

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères (modifiée)	Aux termes des modifications apportées, une entité doit appliquer une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et, si elle ne l'est pas, pour estimer le taux de change à utiliser et les informations à fournir. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.

Normes	Nature du changement	Impact potentiel
IFRS 9 Instruments financiers(modifiée) ; et IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (modifiée)	Ces modifications introduisent des exigences en matière d'évaluation des instruments assortis de clauses conditionnelles et d'informations à fournir en conséquence, ainsi que de communication d'informations plus détaillées sur les contrats faisant référence à des accords de financement avec les fournisseurs d'électricité produite à partir de sources naturelles. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026.	L'impact de l'adoption de ces modifications reste à évaluer par la Banque.
IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers	La norme IFRS 18 remplace la norme *IAS 1 Présentation des états financiers.* La norme introduit de nouvelles prescriptions en matière de présentation du résultat net. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027	L'adoption de cette nouvelle norme pourrait avoir un certain impact, selon les anticipations de la Banque. L'évaluation précise de cet impact n'a pas encore été réalisée.
IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir	La norme IFRS 19 permet à certaines filiales d'appliquer les normes comptables IFRS avec des exigences réduites en matière d'informations à fournir. Entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.	L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'impact, selon les anticipations de la Banque.

4 PRODUIT NET DE L'ACTIVITE BANCAIRE

Le produit net de l'activité bancaire a été formé de la manière suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur prêts et produits assimilés	40 181	47 504
Commissions perçues et produits assimilés	7 310	5 135
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(33 288)	(33 880)
Commissions payées et charges assimilées	(241)	(313)
Résultat des placements financiers	1 917	1 735
TOTAL	**15 880**	**20 181**

Les commissions sur la clientèle se déclinent quant à elles en **pénalités de retard perçues sur les prêts à la clientèle** (FCFA 3 110 millions en 2024 contre FCFA 2 284 millions au titre de

l'exercice 2023) et en **autres commissions sur prêts à la clientèle** (FCFA 4 201 millions en 2024 contre FCFA 2 851 millions au titre de l'exercice 2023).

Le détail des intérêts sur emprunts et charges assimilées se présente comme ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur emprunts obligataires	18 770	19 965
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	3 037	461
Intérêts sur emprunts ordinaires	9 377	11 609
Intérêts courus non échus sur emprunts ordinaires	1 254	909
Intérêts sur les dépôts de trésorerie	762	632
Intérêts courus non échus sur les dépôts de trésorerie	88	304
TOTAL	**33 288**	**33 880**

Le résultat des placements correspond aux intérêts servis par les dépôts à terme effectués auprès de certaines institutions financières de la sous-région.

5 GAINS OU PERTES DE CHANGE

L'analyse des gains et pertes de change est faite comme ci-après :

	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	303	357
Pertes de change	(2 452)	-
TOTAL	**(2 149)**	**357**

Les pertes et gains de change se rapportent essentiellement au remboursement et à la conversion en fin d'année, des opérations et soldes relatifs aux emprunts libellés en dollars américains, contractés auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) et d'AFREXIMBANK.

6 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent de la manière suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Commissions bancaires perçues	59	100
Autres profits divers	10	507
Résultat des cessions d'actifs	0	(10)
TOTAL	**69**	**597**

Les commissions bancaires se rapportent à la commission d'instruction des dossiers de financement.

7 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges du personnel se présentent comme ci-après :

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements	3 989	3 724
Primes et gratifications	2 150	1 940
Cotisations de sécurité sociale	647	624
Coût des prestations de retraite	669	311
Frais médicaux et d'assurance médicale	584	470
Formation professionnelle	34	126
Autres avantages du personnel	290	342
TOTAL	**8 363**	**7 537**

Les cotisations de sécurité sociale supportées dans le cadre d'un régime à cotisations définies (auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo pour les cadres et les agents de maîtrise, et auprès des caisses nationales de sécurité sociale pour le petit personnel), correspondent à la charge supportée par la Banque pour cette obligation.

Une retraite complémentaire est également constituée par la Banque pour ses employés, dans le cadre d'un régime à contributions définies. Elle se traduit par le paiement par la Banque, d'une cotisation s'élevant à 7,2% du salaire (brut) des employés, ces derniers y contribuant à hauteur de 4,8% de leur salaire brut.

8 AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES

Ce poste s'analyse comme ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2023
Petites fournitures et outillage	317	283
Communications et charges assimilées	394	336
Transports et déplacements	852	694
Loyers et charges locatives	94	108
Entretiens et réparations	400	388
Assistance technique	68	0
Missions et réceptions	699	847
Charges d'assemblées générales et autres instances	836	1 265
Honoraires d'intermédiaires et conseils	727	503
Autres charges administratifs	384	451
TOTAL	**4 771**	**4 875**

9 DIVIDENDES REÇUS

Les dividendes comptabilisés au cours de l'exercice, de FCFA 239 millions, proviennent des actions Afreximbank détenues par la Banque.

10 AUTRES CHARGES ET PERTES FINANCIERES

Le solde de cette rubrique est principalement constitué des pertes sur encours clients irrécouvrables (FCFA 402 millions) et des pertes sur la valorisation des titres de participation (FCFA 258 millions). Cette rubrique est également constituée des charges financières sur les obligations de retraite (FCFA 56 millions) et les obligations locatives (FCFA 31 millions).

11 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2024	31/12/2023
Amortissements des immobilisations corporelles	457	275
Amortissements des immobilisations incorporelles	119	34
Amortissements des immeubles de placement	314	314
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	144	144
TOTAL	**1 034**	**767**

L'analyse, par rubrique d'immobilisations, du calcul de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles est fournie dans les notes 16, 17 et 24 ci-dessous. Les taux d'amortissement appliqués à chacune des catégories d'immobilisations sont ceux énoncés dans les notes 3.5.2 et 3.6 ci-avant.

12 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Caisses	10	5
Avoirs auprès de la banque centrale (BEAC)	33 904	44 985
Soldes auprès des banques locales	5 993	1 670
Dépôts à terme	10 000	5 000
Fonds gérés	13 853	11 363
Titres obligataires	2 400	-
Moins : Dépréciation des investissements à court terme	-	-
TOTAL	**66 160**	**63 023**

Dans le cadre de ses activités, la Banque a reçu mandat de gérer et suivre comptablement les transactions effectuées par le Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) et l'Aide Budgétaire Globale (ABG) de l'Agence Française de Développement (AFD). Pour assurer un traçage efficient des opérations qu'ils initient et éviter toutes confusions avec celles de la Banque, des rubriques comptables spécifiques sont affectées à ces organismes dans les livres de la Banque, et ces comptes sont regroupés sous l'appellation de **fonds gérés**. Au 31 décembre 2024, le solde de ces fonds s'élève à FCFA 13 853 millions reparti entre le FODEC (FCFA 6 048 millions) et l'ABG (FCFA 7 805 millions).

13 PRETS ET CREANCES A LA CLIENTELE

L'encours net des prêts à la clientèle s'établit à FCFA 654 056 millions au 31 décembre 2024 et, sur la base de la qualité des signatures qui le compose, il est ventilé comme suit, y compris par échéance de l'encours restant dû :

	31/12/2024	31/12/2023
Encours sains	235 850	400 051
Encours dégradés	420 613	259 516
Encours dépréciés	61 581	62 071
Moins : Dépréciation des prêts	(63 988)	(67 452)
Total net	**654 056**	**654 186**
Echéance de l'encours net restant dû		
Créances échues	73 282	66 963
Maturité inférieure à 3 ans	323 569	281 900
Maturité allant de 3 ans à 5 ans	124 287	146 879
Maturité allant de 5 ans à 10 ans	103 448	138 334
Maturité supérieure à 10 ans	29 470	20 110

L'encours brut de prêts de la Banque a régressé de 0,50% principalement à la suite d'une réduction marquée des décaissements de prêts au cours de l'exercice (FCFA 49 778 millions contre FCFA 76 641 millions au cours de l'exercice 2023).

La Banque continue à appliquer une politique de sélectivité des signatures bénéficiant de ses concours. La révision des encours a conduit à un déclassement plus important des prêts, les encours sains (de stage 1) diminuant de 41% environ pendant que les encours dégradés (de stage 2) ont augmenté de 62% ; les encours dépréciés (de stage 3) n'ont quant à eux pratiquement pas variés. Certaines actions de recouvrement engagées au cours des années précédentes ont porté leurs fruits au cours de l'exercice en cours, et certaines autres entamées au cours de l'exercice clos devraient pouvoir s'achever dans les prochains mois, assorties de résultats positifs.

14 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	5 132	5 146
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4 174	5 025
TOTAL	**9 306**	**10 171**

Les autres actifs financiers évalués au coût amorti (FCFA 5 132 millions) sont pour l'essentiel constitués de dépôts et cautionnements versés (FCFA 3 057 millions) et de prêts accordés au personnel (FCFA 2 075 millions). La variation de cette catégorie d'actifs au cours de la période s'analyse comme ci-dessous :

	Au 31 décembre 2023	Mouvement dans la période	Au 31 décembre 2024
Garantie sur emprunts AFREXIMBANK	2 744	0	2 744
Divers autres cautions	0	313	313
Prêts au personnel	2 402	(327)	2 075
	5 146	**-14**	**5 132**

Les actifs financiers évalués à la juste valeur correspondent à la valeur des actions d'autres entités détenues par la Banque conformément à sa stratégie de prise de participations. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat net.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur le sont soit par le résultat net, soit par les autres éléments du résultat global. La classification dans l'une des catégories sus-énoncées est faite au cas par cas.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de ces participations au 31 décembre 2024.

Nom de l'entité	Date d'entrée dans le patrimoine	Secteur d'activités	Coût d'acquisition	Variation de la juste valeur sur la période	Valeur dans les comptes de l'exercice
Commercial Bank Tchad (CBT)	21 juillet 1989	Finance – Banque commerciale	101	+32	133
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH)	20 juillet 2007	Finance – Banque commerciale	200	-95	105
Afreximbank	9 août 2019	Finance – Banque de développement	2 279	+1 328	3 607
Fonds de Solidarité Africain	30 juin 2023	Finance – Banque de développement	100	+229	329
			2 680	**+1 494**	**4 174**

Estimation de la juste valeur des titres de participation

Les instruments de capitaux propres détenus par la Banque ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs mobilières. Par ailleurs, il n'existe pas de données directement ou indirectement observables sur les prix de ces instruments de capitaux propres. En conséquence, en guise de méthode de niveau 3 de détermination de la juste valeur pour les investissements en actions de son portefeuille, la Banque utilise la valeur de sa quote-part des capitaux propres des entités détenues.

La variation de la juste valeur ainsi déterminée est présentée comme ci-dessous.

Nom de l'entité	Détention (%)	Valeur d'acquisition	Valeur des capitaux propres[1]	Variation de la juste valeur
Commercial Bank Tchad (CBT)	1,31	101	10 155	+32
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH)	0,66	200	15 961	-95
Afreximbank	0,08	2 279	4 508 096[2]	+1 328
Fonds de Solidarité Africain	0,52	100	63 303	+229
		2 680	**4 597 514**	**+1 494**

15 AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se composent des éléments ci-après :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances aux états sur subventions disponibles	14	14
Avances et acomptes sur immobilisations	1 417	1 417
Capital social appelé non encore versé	192 541	8 811
Débiteurs sur prime d'émission du capital	755	755
Charges comptabilisées d'avance	2	11
Valeurs à décaisser sur prêts et études	0	(795)
Valeurs à l'encaissement	2 499	0
Divers autres actifs	3 545	3 323
TOTAL	**200 773**	**13 536**

Les avances sur subventions disponibles correspondent aux décaissements effectués pour des projets éligibles à la subvention ABG, mais dont les procédures de validation n'étaient pas encore achevées à la date de décaissement.

Les avances et acomptes sur immobilisations se rapportent aux avances versées à l'entreprise en charge des travaux de réfection de l'immeuble Siège. Les valeurs à décaisser sur prêts et études sont des opérations en attente de dénouement sur les prêts à la clientèle. Le poste « Débiteurs sur prime d'émission du capital » se rapporte au solde de la prime d'émission sur actions à solder depuis l'entrée au capital de la Lybian Africa Investment Portfolio, dans le courant de l'année 2007.

Le capital restant dû est ventilé par actionnaire comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Cameroun	21 624	0
Centrafrique	28 560	6 936
Congo	21 624	0
Gabon	21 624	0

[1] Ces montants sont donnés au 31 décembre 2024, à l'exception des capitaux propres de la Commercial Bank Tchad (CBT) dont le montant est donné au 31 décembre 2022 et du Fonds de Solidarité Africaine dont le montant est donné au 31 décembre 2023.

[2] D'après le rapport annuel 2024 d'Afreximbank.

	31/12/2024	31/12/2023
Burundi	6 197	0
France	497	0
Tchad	21 624	0
Banque des Etats de l'Afrique Centrale	68 996	0
Maroc	1 262	1 262
Commission de la CEMAC	320	400
Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA)	213	213
TOTAL	**192 541**	**8 811**

Les divers autres actifs sont essentiellement constitués, à hauteur de FCFA 3 331 millions, des avoirs détenus pour le compte des employés auprès de Harvest Asset Management et de Attijari Securities Central Africa.

16 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le poste « immeubles de placement » comprend le bâtiment de l'immeuble YOKA Bernard acquis par adjudication en 2013 à la suite d'une procédure de recouvrement forcé, ainsi que le terrain sur lequel ce bâtiment est construit. Cet immeuble est entré à l'actif du bilan de la Banque, au 31 décembre 2015, pour une valeur brute FCFA 10 071 millions (soit FCFA 8 875 millions pour le bâtiment et FCFA 1 196 millions pour le terrain). Les variations de valeur intervenues au cours de la période sur cet immeuble sont présentées de manière succincte comme ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute au 1er janvier	**10 071**	**10 071**
Acquisitions de la période	-	-
Cumul des amortissements au 1er janvier	(2 560)	(2 246)
Dotation aux amortissements de la période	(314)	(314)
Solde au 31 décembre	**7 197**	**7 510**

L'immeuble Yoka Bernard est amorti de la même manière que les autres bâtiments de la Banque. De manière analogue aux exercices précédents, compte tenu de l'incertitude portant sur l'évaluation et la perception des revenus que l'immeuble génère, la Direction a décidé de ne pas comptabiliser les loyers dans les produits de la Banque.

En application de la norme IAS 40, la communication de la juste valeur des immeubles de placement est requise. Néanmoins, pour l'exercice actuel, l'absence d'un marché actif pour des biens comparables dans la sous-région pose des défis significatifs à la détermination de la juste valeur de l'immeuble Yoka Bernard. Les efforts qui seraient nécessaires pour collecter et valider les données pertinentes alternatives pour procéder à cette évaluation seraient substantiels et demanderaient un délai important. De ce fait, le temps nécessaire à la réalisation de cette évaluation pourrait compromettre la pertinence de l'information pour les destinataires des états financiers.

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique se présente comme ci-dessous :

2024	**Terrains et constructions**	**Matériel et mobilier**	**Matériel de transport**	**Aménage-ments et installations**	**Immobilisa-tions en cours**	**Total**
Valeurs brutes						
Ouverture au 1er janvier	**14 462**	**1 819**	**299**	**1 072**	**4 147**	**21 799**
Acquisitions	8 528	332	44	3 452	4 577	16 932
Cessions / Mises au rebut	-	-	-		(897)	(897)
Reclassements	-		-		-	-
Soldes au 31 décembre	**22 990**	**2 151**	**343**	**4 524**	**7 827**	**37 834**
Amortissements cumulés						
Ouverture au 1er janvier	**(3 212)**	**(1 703)**	**(147)**	**(697)**	**-**	**(5 759)**
Dotations de l'exercice	(50)	-	(118)	(139)	-	(307)
Reprises de l'exercice	-	42	-	-	-	42
Amortissements de mises au rebut	-	-	-	-	-	**-**
Soldes au 31 décembre	**(3 262)**	**(1 661)**	**(265)**	**(836)**	**-**	**(6 024)**
Valeur nette comptable	**19 728**	**490**	**78**	**3 688**	**7 827**	**31 811**

Les acquisitions de l'exercice (FCFA 16 932 millions) se rapportent en partie à la valeur des travaux en cours pour la réfection de l'immeuble du siège social et à l'obtention d'un terrain destiné à recevoir le siège de la représentation nationale de la Banque au Cameroun.

Ces acquisitions se rapportent également à l'entrée dans le patrimoine de la Banque d'un ensemble immobilier saisi auprès de la Société Tchadienne d'Exploitation d'Hôtelière (SOTEXHO), en réalisation de garanties présentées lors de l'octroi d'un prêt, que ce tiers n'a finalement

pas pu rembourser. Le complexe immobilier est formé des hôtels La Tchadienne (ex-Hôtel NOVOTEL N'Djamena) et IRRISOR (ex-Hôtel IBIS N'Djamena), sis sur une même parcelle dans le quartier Farcha au centre-ville de N'Djamena, en République du-Tchad. La superficie totale de la parcelle est de 37 966 m², avec toutes les pièces cadastrales en règle (titre foncier n°1997).

La valeur de ce bien a été déterminée comme représentant le montant de la créance non recouvrée auprès du tiers, et est décomposée comme suit (en millions de Francs CFA) :

Rubrique	**Valeur brute**	**Amortissements**	**Valeur nette**
Terrains	3 102	0	3 102
Constructions	3 026	(30)	2 996
Aménagements et installations	3 404	(85)	3 319
	9 532	**(115)**	**9 417**

La Banque envisage engager des démarches pour céder ce bien dans les meilleurs délais.

2023	**Terrains et constructions**	**Matériel et mobilier**	**Matériel de transport**	**Aménage-ments et installations**	**Immobilisa-tions en cours**	**Total**
Valeurs brutes						
Ouverture au 1er janvier	***14 462***	***1 779***	***237***	***914***	***2 179***	***19 571***
Acquisitions	-	40	122	158	2 210	2 530
Cessions / Mises au rebut	-	-	(60)		(242)	(302)
Reclassements	-		-		-	-
Soldes au 31 décembre	**14 462**	**1 819**	**299**	**1 072**	**4 147**	**21 799**
Amortissements cumulés						
Ouverture au 1er janvier	***(3 192)***	***(1 574)***	***(127)***	***(609)***	**-**	***(5 502)***
Dotations de l'exercice	(20)	(129)	(38)	(88)	-	(275)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Amortissements de mises au rebut	-	-	18	-	-	18
Soldes au 31 décembre	**(3 212)**	**(1 703)**	**(147)**	**(697)**	**-**	**(5 759)**
Valeur nette comptable	**11 250**	**116**	**152**	**375**	**4 147**	**16 040**

18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Exercice 2024	**Logiciels**	**Logiciels en cours**	**Total**
Valeurs brutes			
Soldes au 1er janvier	**2 680**	**744**	**3 424**
Acquisitions	13	-	13
Transferts de poste à poste	253	(253)	-
Cessions / Mises au rebut	-	-	-
Soldes au 31 décembre	**2 946**	**491**	**3 437**
Amortissements cumulés			
Soldes au 1er janvier	***(2 568)***	**-**	***(2 568)***
Dotations de l'exercice	(153)	-	(153)
Soldes au 31 décembre	**(2 721)**	**-**	**(2 721)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	**225**	**491**	**716**

Exercice 2023	**Logiciels**	**Logiciels en cours**	**Total**
Valeurs brutes			
Soldes au 1er janvier	***2 676***	***465***	***3 141***
Acquisitions	11	279	290
Transferts de poste à poste	-	-	-
Cessions / Mises au rebut	(7)	-	(7)
Soldes au 31 décembre	**2 680**	**744**	**3 424**
Amortissements cumulés			
Soldes au 1er janvier	***(2 602)***	**-**	***(2 602)***
Dotations de l'exercice	(34)	-	(34)
Soldes au 31 décembre	**(2 602)**	**-**	**(2 602)**
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	**78**	**744**	**822**

Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels acquis par la Banque.

19 EMPRUNTS

Les emprunts de la Banque correspondent à des passifs financiers évalués au coût amorti. C'est le seul type de passifs détenus par la Banque qui puisse entrer dans cette catégorie de passifs.

Le solde des emprunts se décompose entre les différents prêteurs comme suit :

Nom du prêteur	Montant autorisé	Montant mobilisé au 31 décembre 2024	Montant mobilisé au 31 décembre 2023	Taux d'intérêt	Devise	Echéance	Encours à fin décembre 2024	Encours à fin décembre 2023
AFREXIMBANK 1	32 071	31 443	31 443	SOFR+5,25%	USD	04/09/2025	3 714	10 949
AFREXIMBANK 2	45 143	44 854	44 854	SOFR+5,25%	USD	04/12/2026	18 543	26 922
BEAC – Ligne de refinancement revolving	60 000	103 500	103 500	2.45%	XAF	16/01/2024	36 463	45 374
BEAC – Compte courant associé	240 000	120 000	120 000	2.45%	XAF	31/12/2025	25 183	49 760
BEAC – Ligne refinancement lutte covid 19	90 000	43 500	43 500	3.25%	XAF	05/11/2027	26 100	34 800
Ligne de crédit SID	19 679	19 679	0	5.00%	EUR	09/11/2027	0	0
BADEA 1	2 673	0	2 673	4%	USD	01/12/2024	0	475
BADEA 2	8 018	8 018	8 018	SOFR + 4,25%	USD	30/09/2028	4 735	5 724
BADEA 4	26 238	13 119	13 119	4.00%	EUR	5 ans	22 958	26 238
BADEA 5	13 119	6 560	6 560	3,50%	EUR	2 ans	2 187	6 560
Banque Mondiale	2 092	2 092	2 092	0.75%	EUR	40 ans	2 092	2 092
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	32 798	0	0	4.50%	EUR	7 ans	0	0
Banque de Développement de Chine (BDC) 2	26 238	26 238	26 238	3.70%	EUR	20/11/2025	5 246	10 492
Banque Islamique de Développement (BID)	19 679	19 679	19 679	5.00%	EUR	-	13 687	17 708
Emprunt obligataire 2020-2027	100 000	106 792	106 792	5.45%	XAF	31/12/2027	63 402	84 332
Emprunt obligataire 2021-2028	100 000	112 071	112 071	5.60%	XAF	08/12/2028	91 052	113 548
Emprunt obligataire 2022-2029	100 000	110 845	110 845	6.00%	XAF	30/12/2029	109 224	108 728
Emprunt obligataire 2024-2031		54 770	0	6,2% / 5,95% / 4,70%	XAF	24/03/2027, 2029 et 2031	56 004	0
	908 760	**823 160**	**751 384**				**480 590**	**543 702**

La Banque a effectué tous les remboursements échus au cours de l'exercice clos.

Les autres éléments qui avec les emprunts, forment au 31 décembre le total des passifs évalués au coût amorti, s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts	480 590	543 702
Dépôts de trésorerie	24 962	15 000
Dépôts de garantie	6 485	5 254
Intérêts courus sur emprunts	2 470	1 140
Intérêts courus sur dépôts de trésorerie	0	194
TOTAL	**514 507**	**565 290**

Les dépôts de trésorerie au 31 décembre 2024 se rapportent à des placements effectués auprès de la Banque par la Fédération des Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit (MUCODEC) pour FCFA 15 000 millions, par United Bank for Africa Congo (FCFA 4 975 millions) et par la Banque Commerciale Internationale (BCI), pour FCFA 4 987 millions.

Les dépôts de garantie au 31 décembre 2024 ont été reçus des sociétés Multiservices Angue Contacts SL (FCFA 173 millions), Banque Postale du Congo (FCFA 604 millions), Sara Shop (FCFA 750 millions), Startone (FCFA 1 696 millions), Microbank Bonafide (FCFA 130 millions), MASANDO (FCFA 728 millions), AFRIJET (FCFA 829 millions), UST (FCFA 182 millions), CHARDEN FARELL (FCFA 250 millions) et Commercial Bank Tchad (FCFA 1 055 millions). Les intérêts courus sur ces dépôts s'élèvent à FCFA 88 millions.

20 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	595	183
Fonds de retraite complémentaire et dette assimilée	4 103	2 852
Opérations FODEC	129	129
Dettes fiscales et sociales	503	428
Avances de trésorerie	5 613	5 613
Dettes provisionnées sur frais du personnel	1 625	1 356
Charges à constater	334	413
Passifs divers	42 062	718
TOTAL	**54 964**	**11 692**

Le poste « fonds de retraite complémentaires et dette assimilée » reflète le montant des cotisations faites par les employés et la Banque au bénéfice des employés, mais qui sont encore conservés dans les livres et la trésorerie de la Banque.

Les avances de trésorerie se rapportent aux contributions faites par les banques du syndicat ayant financé le prêt Yoka Bernard, pour le rachat de l'immeuble ayant servi de garantie à ce prêt.

Les dettes provisionnées sur frais du personnel correspondent essentiellement aux congés à payer et aux billets d'avion pour vacances, alors que les charges à constater se rapportent à diverses charges d'exploitation dont les factures ne sont pas encore reçues.

Les passifs divers incluent la part des emprunts qui est due à court terme.

21 FONDS REGLEMENTES ET SPECIAUX

Les fonds spéciaux sont constitués des fonds du guichet I du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) de la CEMAC géré par la BDEAC en sa qualité d'Agent financier (cf. Règlement 03/03-CEMAC-046-CM-09 du 09 janvier 2003). Ces fonds sont alimentés par la taxe communautaire d'intégration perçue à travers la tarification douanière et logés à la BEAC.

Figurent également sous cette rubrique, les ressources hébergées par la Banque au titre de l'Aide Budgétaire Globale (ABG) versée par la France.

Ces fonds spéciaux se présentent comme suit :

Identité du fonds	31/12/2024	31/12/2023
Fonds FODEC	6 048	1 651
Aide Budgétaire Globale (ABG)	7 805	9 712
TOTAL	**13 853**	**11 363**

Les fonds réglementés quant à eux ont été créés en appui à la politique opérationnelle de la Banque et font partie de ses fonds propres. Ils sont alimentés par les bénéfices annuels, et sont destinés à couvrir la réalisation de certaines opérations spécifiques. Ils sont analysés comme suit :

Identité du fonds	31/12/2024	31/12/2023
Fonds d'études	1 941	1 941
Fonds de bonification des intérêts	1 524	1 524
Fonds de prise de participation	4 830	4 830
Fonds de couverture du risque de change	0	1 000
TOTAL	**8 295**	**9 295**

A l'exception des fonds spéciaux, **les fonds réglementés font partie des fonds propres de la Banque.**

Comme expliqué à la note 3.4.5 ci-dessus, le fonds d'études sert à préfinancer les études de faisabilité de projets souhaitées par les Etats. Ces préfinancements d'études sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement. Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (projet non viable), la moitié des dépenses encourues en rapport avec l'étude constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice ; l'autre moitié est supportée par l'Etat concerné, et remboursée à la Banque.

22 SUBVENTIONS ET DONS

Ce poste est constitué de la subvention reçue de la République Française au titre de l'Aide Budgétaire Globale et dédiée à la bonification des intérêts de prêts des Etats de la CEMAC, dont le solde au 31 décembre 2024 est de FCFA 13 473 millions (FCFA 11 875 millions au 31 décembre 2023). Il est également constitué d'une subvention de même nature reçue du FODEC, dont le solde au 31 décembre 2024 est de FCFA 3 751 millions (FCFA 1 307 millions au 31 décembre 2023).

23 PROVISIONS

Cette rubrique se rapporte à la provision pour indemnités de départ à la retraite. Les règles de détermination de cette provision ont été exposées au paragraphe 3.11 (c) ci-avant.

24 LITIGES

La Banque est partie civile dans plusieurs affaires qui découlent de ses activités bancaires courantes. Les administrateurs et la direction estiment que la Banque a de solides raisons d'obtenir gain de cause et sont convaincus que la Banque devrait obtenir des décisions en leur faveur dans les affaires portées devant les tribunaux. Dans les cas où la Banque pourrait être déboutée ou condamnée, les administrateurs et la direction estiment que de tels cas n'auraient pas d'impact significatif sur les opérations de la Banque, individuellement ou globalement. La direction a également procédé à une évaluation de tous les dossiers en cours au 31 décembre 2024 et n'en a trouvé aucun qui justifie une provision. Cette position est soutenue par des conseils juridiques professionnels indépendants.

En conséquence de ce qui précède, les comptes de la Banque ne comportent pas de provisions en couverture de risques de pertes ou de litiges.

25 CONTRATS DE LOCATION

Ces droits et obligations découlent des immeubles loués par la Banque, pour abriter la représentation nationale du Gabon et pour loger certains de ses cadres.

Les droits d'utilisation et obligations locatives y relatifs s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2024	**Droits d'utilisation**	**Obligations locatives**
Représentation nationale du Gabon	74	87
Résidences pour habitation	282	372
Total	**356**	**459**
Au 31 décembre 2023	**Droits d'utilisation**	**Obligations locatives**
Représentation nationale du Gabon	105	92
Résidences pour habitation	395	523
Total	**500**	**615**

Impacts sur les comptes de la période

Les principaux impacts au 31 décembre 2024 sur les états financiers de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

Impacts au compte de résultat

En millions de FCFA	31/12/2024	31/12/2023
Dotations et reprises d'exploitation	+44	+44
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-31	-40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**+13**	**+4**

Impacts au bilan

SITUATION FINANCIERE

Variation des obligations locatives :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Dans un délai d'un an	-166	-157
Au cours de la 2e et jusqu'à la 5e année	-293	-458
Au-delà de la 5e année	0	0
TOTAL	**-459**	**-615**

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	356	500
ACTIFS	**356**	**500**

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

En millions de FCFA	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Obligations locatives	459	615
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**459**	**615**
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	-	-
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**459**	**615**

Impacts détaillés sur le droit d'utilisation et les obligations locatives

DROITS D'UTILISATION

En millions de FCFA	Bâtiments
Valeur brute	1 144
Amortissements cumulés	-644
Dépréciations cumulés	-
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2024	**500**
Entrées d'actifs	-
Dotation aux amortissements	-144

VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024	**356**
Valeur brute	1 144
Amortissements cumulés	-788
Dépréciations cumulés	-

OBLIGATIONS LOCATIVES

En millions de Francs CFA	**Au 31 décembre 2024**
SOLDE A L'OUVERTURE	615
Augmentation	-
Remboursement	-156
SOLDE A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2024	**459**

Autres informations

La Banque n'a pas de contrat de location de faible valeur, ni d'autres contrats de court terme. Il n'y a pas de loyers payés hors IFRS 16, et pas d'engagements fermes pour contrats de locations non encore débutés à la date de clôture.

26 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS

Les engagements de la Banque se classifient en engagements donnés, engagements reçus et engagements par signature. Ils sont suivis en dehors du bilan de la Banque.

Les prêts et études non encore décaissés sont classés dans une rubrique « engagements donnés », subdivisée en « engagements approuvés » et en « engagements confirmés ». Au 31 décembre 2024, le total des engagements donnés s'élève à FCFA 1 083 165 millions (contre FCFA 1 104 466 millions au 31 décembre 2023) et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés autorisés sur prêts et études	540 111	431 014
Engagements donnés confirmés sur prêts et études	543 054	673 452
Totaux	**1 083 165**	**1 104 466**

Par ailleurs, pour se couvrir du risque dans les financements de projets, la Banque procède à la prise de garanties, qui sont comptabilisées en hors bilan. Au 31 décembre 2024, la valeur de ces garanties s'élève à FCFA 3 251 954 millions (FCFA 3 132 601 millions au 31 décembre 2023), et se répartit comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements reçus sur capital	999 186	804 776
Engagements reçus sur emprunts ordinaires	114 103	278 064
Engagements reçus sur garanties	2 133 616	2 044 712
Appui institutionnel	5 049	5 049
Totaux	**3 251 954**	**3 132 601**

27 CAPITAUX PROPRES

28.1 Structure du capital social

Le capital social de la BDEAC est structuré comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Capital autorisé	1 500 000	1 500 000
Capital souscrit	1 312 830	1 073 035
Capital sujet à appel	999 186	960 788
Capital appelé	313 644	112 247
Capital appelé et libéré	121 102	103 436

Le capital autorisé de la Banque est constitué de 150 000 actions, de FCFA 10 millions de valeur nominale chacune.

Le capital souscrit correspond au capital qui a fait l'objet de la remise par l'actionnaire du bulletin de souscription dument renseigné et signé. Il comprend la partie libérable et la partie sujette à appel.

Le capital sujet à appel correspond à la partie du capital qui a été souscrite diminuée de la fraction libérable. **C'est la différence entre le capital souscrit et le capital appelé**. Il sert de garantie pour la banque auprès des bailleurs de fonds dans le cadre de la mobilisation des ressources.

Le capital appelé correspond à la partie du capital souscrit dont la Banque a demandé la libération aux actionnaires. Toute quotité **appelée** devient instantanément une créance certaine et exigible dans les livres de la Banque.

Le capital appelé et libéré, correspondant à la partie du capital que l'actionnaire a effectivement versé sur le compte de la Banque.

Le capital libérable correspond à la partie du capital exigible pour laquelle la banque sollicite le recouvrement auprès des actionnaires. C'est la différence entre le capital appelé et le capital libéré.

Le capital versé (ou libéré) correspond au montant du capital exigible qui a fait l'objet d'un recouvrement effectif.

28.2 Répartition du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social se présente comme suit :

Actionnaires	Part du capital	Capital souscrit	Capital appelé	Capital versé
Cameroun	8.48%	127 200	31 800	10 176
Centrafrique	8.48%	127 200	31 800	3 240
Congo	8.48%	127 200	31 800	10 176
Gabon	8.48%	127 200	31 800	10 176
Guinée Equatoriale	6.78%	101 760	10 176	10 176
Tchad	8.48%	127 200	31 800	10 176
Banque des Etats de l'Afrique Centrale	33.43%	501 450	125 363	56 367
Banque Africaine de Développement	0.20%	3 000	1 200	1 200
France	0.83%	12 460	3 115	2 618
Koweit	0.07%	1 000	500	500

Actionnaires	Part du capital	Capital souscrit	Capital appelé	Capital versé
Libya Africa Investment Portfolio (LAIP)	0.65%	9 800	2 450	2 450
Maroc	0.40%	6 000	1 500	408
Commission CEMAC	0.16%	2 400	600	280
Fonds de Solidarité Africain (FSA)	0.08%	1 250	312.5	100
Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA)	0.08%	1 250	312.5	142
Burundi	2.43%	36 460	9 115	2 917
S/total	***87.52%***	**1 312 830**	**313 644**	**121 102**
Capital non souscrit	17.48%	187 170	0	0
Total global	**100%**	**1 500 000**	**313 644**	**121 102**

Le droit de vote de chacun des actionnaires lors des assemblées annuelles et générales est proportionnel au nombre d'actions libérées détenues.

Les mouvements de chacune des rubriques des capitaux propres (capital social et réserves) sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres présenté plus haut.

Conformément à l'article 40 des statuts modifiés de la Banque, la dotation d'une réserve statutaire est obligatoire ; elle est calculée par prélèvement de 10% du bénéfice net après compensation des pertes antérieures jusqu'à ce que leur montant atteigne 10 % du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

28.3 Situation des fonds propres

Les fonds propres de la BDEAC sont constitués des capitaux propres, des fonds réglementés, et des subventions et dons effectivement versés. A fin décembre 2024, ils s'élèvent à FCFA 385 504 millions, contre FCFA 175 903 millions au 31 décembre 2023.

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres (avant affectation du résultat)	359 985	153 426
Fonds réglementés	8 295	9 295
Subventions et dons	17 224	13 182
	385 504	**175 903**

28.4 Ratios statutaires

(a) Plafond par emprunteur privé

D'après les textes de la Banque, l'ensemble des engagements privés portés par la BDEAC sur une même contrepartie ne doit pas excéder 45% de ses fonds propres. Au 31 décembre 2024, le plafond à respecter pour cette norme est de FCFA 173 477 millions, alors qu'il était de FCFA 79 156 millions au 31 décembre 2023.

(b) Marge d'endettement

La valeur totale des emprunts au bilan de la Banque est plafonnée à la valeur du Capital Sujet à Appel, soit FCFA 999 186 millions au 31 décembre 2024 (FCFA 960 788 millions au 31 décembre 2023).

La marge d'endettement est déterminée par la satisfaction de deux limites à savoir :

- L'encours des emprunts au bilan ne doit pas dépasser quatre fois le niveau des fonds propres ;
- L'encours des emprunts au bilan ne doit pas excéder 100% du capital sujet à appel.

En application de ces dispositions statutaires, la marge d'endettement théorique [capital sujet à appel diminué de l'encours des emprunts (hors compte courant associés et dépôts de garantie)] est de FCFA 516 348 millions au 31décembre 2024 (contre un montant de FCFA 450 512 millions au 31décembre 2023).

La Banque pourrait encore s'endetter jusqu'à hauteur de sa marge d'endettement.

(c) Alerte pour une augmentation du capital

Les textes de la Banque prévoient que le capital social devra être augmenté dès que l'encours des emprunts de la Banque atteint 70% du capital sujet à appel.

Au regard des agrégats financiers au 31 décembre 2024, l'encours des emprunts, hors comptes courants associés et dépôts de garantie, se situe à 48,3% du capital sujet à appel.

(d) Exposition maximale par opération

Le montant maximal que la Banque peut réaliser par opération de financement est limité à 10% de ses ressources permanentes, lesquelles sont la somme de :

- Fonds propres ;
- L'encours des emprunts au bilan ;
- Comptes courants associés ;
- Engagements reçus ;
- Emprunts en cours de finalisation.

Sur la base de cette définition, les ressources permanentes de la Banque se chiffrent à FCFA 874 829 millions au 31 décembre 2024. Le montant maximal de chaque opération de financement est donc limité à cette date à FCFA 87 483 millions.

28 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

27.1 Introduction et aperçu

La Banque est exposée aux risques suivants du fait de ses opérations et de son utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ; et
- Risque de marché.

Cette note fournit des informations sur l'exposition de la Banque à chacun des risques ci-dessus, les objectifs, les politiques et les processus de la Banque pour mesurer et gérer lesdits risques, ainsi que la gestion du capital de la Banque.

La BDEAC a adopté et met en œuvre des processus et des dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables, adaptés à ses activités, à ses moyens et à l'organisation de son dispositif de contrôle interne. Le Comité d'audit du Conseil d'administration et la Direction des risques sont chargés d'élaborer et de surveiller les politiques de gestion des risques dans leurs domaines spécifiques. Le Comité d'audit du

Conseil d'administration comprend des membres exécutifs et non exécutifs et rend compte régulièrement au conseil d'administration de leurs activités.

Les politiques de gestion des risques de la Banque sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque est confrontée, pour fixer des limites et des contrôles de risque appropriés, et pour surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour refléter les changements dans les conditions du marché, les produits et les services offerts. La Banque, à travers ses procédures, vise à développer un environnement de contrôle discipliné et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et obligations.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de surveiller le respect des politiques et procédures de gestion des risques de la Banque et d'examiner la pertinence du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels la Banque est confrontée. Le Comité d'audit du Conseil est assisté dans ces fonctions par l'Audit Interne. L'Audit Interne procède à des revues régulières et ponctuelles des contrôles et procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au Comité d'Audit.

La Banque cherche également à augmenter ses marges d'intérêt en obtenant des marges supérieures à la moyenne, nettes de dépréciations, en prêtant à des emprunteurs dont la qualité de la signature est bonne.

La Banque conclut également des contrats de garantie financière qui sont des engagements sous forme de lettres de crédit qu'elle présente en hors-bilan.

27.2 Le risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour les activités de la Banque ; la direction gère donc soigneusement son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés par la Direction des Risques, qui rend compte régulièrement au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Président de la Banque.

(a) Mesure du risque de crédit

L'estimation du risque de crédit nécessite l'utilisation de modèles complexes, car la valeur des produits financiers dépend de l'évolution des variables du marché, des flux de trésorerie attendus et du passage du temps. Pour évaluer le risque de crédit d'un portefeuille d'actifs, la Banque s'appuie sur des modèles qui intègrent des estimations sur la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), qui sont des paramètres fondamentaux dans l'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL) selon la norme IFRS 9. Afin de rendre cette évaluation plus précise, la Banque a intégré des informations prospectives qui permettent de refléter les conditions économiques futures dans le calcul de ces paramètres. De plus, la Banque applique le modèle de Vasicek pour ajuster la probabilité de défaut à un horizon de vie des instruments financiers. Ce modèle prend en compte un facteur systématique de risque économique, représenté par le paramètre Z qui est calculé en fonction des prévisions du produit intérieur brut (PIB) et d'autres variables économiques globales. Ce processus vise à mieux appréhender les risques, en tenant compte des évolutions économiques futures, ce qui permet à la Banque de mieux anticiper et gérer ses risques de crédit.

(b) Notation du risque de crédit

La Banque classe ses encours de crédit selon une grille de notation qui s'inspire de celle de l'agence Moody's, transcrite dans un règlement interne relatif à la classification et à la

dépréciation des prêts, engagements par signature et prise de participations, ceci dans le but de refléter son évaluation de la probabilité de défaut des contreparties concernées. Ainsi, les encours de crédit sont classés en prêts performants, prêts douteux et prêts contentieux, en fonction du nombre de jours de retard et des difficultés de recouvrement. Les critères de classement sont les suivants :

Prêts de stage 1

Les prêts performants sont les prêts dont le remboursement s'effectue conformément à l'accord de prêt signé entre la BDEAC et la contrepartie, dont la capacité à honorer l'intégralité de leurs engagements, actuels et futurs, ne soulève aucun motif d'inquiétude (situation financière solide, actionnariat de qualité, situation et perspectives satisfaisantes du secteur d'activités, etc.).

Sont également inclus dans cette catégorie, les prêts présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Retard de paiement n'excède pas 30 jours ;
- Il n'y a eu qu'un nombre limité de retards dans le paiement des échéances du prêt au cours des trois derniers exercices ;
- Le client n'a pas introduit de demande de restructuration du prêt au cours de l'exercice. Par ailleurs, le prêt n'a été restructuré ni au cours de l'exercice en cours, ni au cours de l'exercice précédent ;
- Détérioration mineure de la situation financière de l'Emprunteur (problèmes au niveau du management, changement dans l'actionnariat, etc.) ;
- Difficultés passagères au niveau du secteur d'activité du client.

Prêts de stage 2

Les encours de stage 2 comprennent les actifs financiers ayant connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La perte de crédit est mesurée sur toute la durée de vie et les produits d'intérêts sont calculés sur la valeur brute de l'actif.

Prêts de stage 3

Les prêts de stage 3 regroupent tous les actifs financiers dont les tiers sont en défaut de paiement. La perte de crédit est mesurée sur toute la durée de vie et les intérêts sont calculés sur la valeur nette de l'actif

Les notes de crédit sont calibrées de telle sorte que le risque de défaut augmente de façon exponentielle à chaque note de risque plus élevée.

La classification en Stage 2 est déterminée par la « détérioration significative » des critères primaires (quantitatifs) et secondaires (qualitatifs). La définition de la détérioration significative (ou des critères de transfert de stage 1 à stage 2) est un aspect clé qui requiert un jugement d'expert considérable.

Un backstop est également généralement utilisé pour garantir que, dans le cas (peu probable) où les indicateurs primaires (quantitatifs) ne changent pas et où il n'y a pas de déclenchement à partir des indicateurs secondaires (qualitatifs), un compte en souffrance est transféré en stage 2. Un seuil de 30 jours de retard sera utilisé pour tous les portefeuilles, sauf pour certains prêts spécialisés.

L'affectation en Stage 3 est motivée soit par l'identification d'une dépréciation de crédit, soit par le classement d'une exposition en défaut. La définition du défaut utilisée est conforme aux pratiques internes de gestion des risques de la Banque et il existe une

présomption réfutable de retard de 90 jours. Le traitement comptable de l'étape 3 en vertu de l'IFRS 9 sera similaire au traitement précédemment appliqué en vertu de l'IAS 39.

(c) Mesure des pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous résume les exigences de dépréciation selon IFRS 9 (autres que les actifs financiers achetés dépréciés) :

Stage 1	Stage 2	Stage 3
Comptabilisation initiale	Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	Actifs dépréciés
Pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument

Les principaux jugements et hypothèses adoptés par la Banque pour répondre aux exigences de la norme sont examinés ci-dessous.

Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

La Banque surveille en permanence tous les actifs soumis aux ECL. Afin de déterminer si les ECL d'un instrument ou d'un portefeuille d'instruments doivent être calculés sur les 12 prochains mois ou la durée de vie de l'instrument, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale de l'instrument. La Banque considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative de son risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs ou qualitatifs suivants sont remplis :

- Défaut temporaire ;
- Changements défavorables significatifs dans les conditions commerciales, financières et/ou économiques dans lesquelles l'emprunteur opère ;
- Changements défavorables significatifs réels ou anticipés dans les résultats d'exploitation de l'emprunteur ;
- Changement significatif de la valeur de la garantie (facilités garanties uniquement) qui devrait augmenter le risque de défaut ;
- Signes précoces de problèmes de trésorerie/liquidité tels que retard dans le service des créanciers/prêts commerciaux.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est effectuée trimestriellement à chaque niveau de contrat pour tous les instruments de prêt détenus par la Banque. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont surveillés et examinés périodiquement par la direction pour s'assurer de leur pertinence.

Définition du défaut et des actifs dépréciés

La Banque définit un instrument financier comme en défaut, ce qui est pleinement conforme à la définition de crédit déprécié, lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- L'emprunteur est en défaut à long terme ;
- L'emprunteur est décédé ;
- L'emprunteur est insolvable ;
- L'emprunteur ne respecte pas les clauses contractuelles ;
- Des concessions ont été faites en tenant compte des difficultés financières de

l'emprunteur ;

- Il devient probable que l'emprunteur entrera en faillite.

Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par la Banque et sont conformes à la définition du défaut utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La définition de défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD) tout au long des calculs de perte attendue de la Banque.

Mesure de l'ECL — Explication des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue (ECL) est déterminée sur les 12 prochains mois (12MECL) ou sur la durée de vie (LTECL) de l'instrument financier, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis la comptabilisation initiale de l'instrument (ou qu'un actif soit maintenant considéré comme déprécié). Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD), définis comme suit :

- La PD est la probabilité qu'un emprunteur manque à ses obligations financières, soit au cours des 12 prochains mois (12 M PD), soit au cours de la durée de vie restante (LTPD) de l'obligation ;
- L'EAD est basée sur les montants que la Banque s'attend à devoir au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12M EAD) ou sur la durée de vie restante (LT EAD) de l'instrument financier ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente l'attente de la Banque quant à l'étendue de la perte sur une exposition en défaut. La LGD varie en fonction du type de contrepartie, du type et de l'ancienneté de la créance, de la disponibilité de garanties ou d'un autre soutien au crédit. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est calculée sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie de l'instrument ; la LGD des 12 mois à venir est le pourcentage de pertes attendues si le défaut survient au cours des 12 prochains mois et la LGD sur la durée de vie de l'instrument financier est le pourcentage de pertes attendues si le défaut survient sur la durée de vie restante prévue du prêt.

Les paramètres utilisés pour le calcul de l'ECL, y compris la PD, l'EAD et la LGD, sont ajustés en fonction des perspectives économiques futures. La Banque applique le modèle de Vasicek pour convertir la probabilité de défaut TTC (à travers le cycle économique) en probabilité de défaut PIT (point-in-time), en utilisant le paramètre Z qui est basé sur les prévisions économiques telles que le taux de croissance du PIB.

L'ECL est déterminée en projetant la PD marginale PIT, la LGD et l'EAD pour chaque mois futur et pour chaque exposition individuelle ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et ajustées en fonction de la probabilité de survie (c'est-à-dire que la partie exposée n'a pas payé d'avance ou n'a pas fait défaut au cours d'un mois précédent). Ceci conduit à une ECL déterminée pour chaque mois à venir, qui est ensuite actualisée à la date de déclaration et additionnée. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de l'ECL est le taux d'intérêt effectif d'origine ou une approximation de celui-ci.

La PD à vie est développée en appliquant un profil de maturité au PD à 12 mois. Le profil d'échéance examine l'évolution des défauts sur un portefeuille à partir du moment de la comptabilisation initiale tout au long de la durée de vie des prêts. Le profil d'échéance est basé sur des données historiques observées et est supposé être le même pour tous les actifs d'un portefeuille et d'un groupe de crédits de même grade. Ceci est soutenu par une analyse historique.

Le calcul des EAD sur 12 mois et à vie est déterminé en fonction du profil de paiement attendu. Pour les produits amortissables et les prêts à remboursement unique, il est basé sur les remboursements contractuels dus par l'emprunteur sur 12 mois ou sur la durée de vie du prêt. Cela sera également ajusté pour tout paiement en trop prévu effectué par un emprunteur. Les options de remboursement anticipé et de refinancement sont également intégrées dans le calcul.

Le calcul des LGD sur 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont un impact sur les recouvrements effectués après la défaillance. Ceux-ci varient selon le type de produit :

- Pour les prêts garantis, il est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les remises historiques par rapport aux valeurs de marché ou comptables dues aux ventes forcées, au délai de réalisation des garanties et aux coûts de recouvrement observés ;
- La perte en cas de radiation (LGWO) a été supposée être de 100 % pour le portefeuille non garanti.

Pour tenir compte des facteurs macroéconomiques, une LGD à la baisse a été estimée. Il s'agit de la LGD qui se produirait en cas de ralentissement économique. En effet, pendant une récession, les flux de trésorerie encaissés seront très probablement inférieurs à ce qu'ils seraient dans des circonstances normales.

Pour ce modèle, la formule utilisée pour estimer la baisse de LGD est la méthode du « multiyear calculation » donnée par la relation $LGD_t = Max\ (0, \frac{EAD_t - Montant\ Recouvrable}{EAD_t})$.

La Banque continuera de saisir des données sur les flux de trésorerie recouvrés pendant les périodes de récessions économiques et à les comparer aux flux de trésorerie recouvrés lors des périodes normales. Cela permettra une estimation plus précise de la LGD à la baisse.

Informations prospectives intégrées dans les modèles ECL

L'approche privilégiée pour déterminer les hypothèses macroéconomiques consiste à développer des modèles de régression qui développent des corrélations entre divers indicateurs macroéconomiques et les PD, LGD et EAD. Dans le cas où une banque ne peut pas proposer un modèle économique crédible, la norme IFRS 9 permet à la banque d'appliquer le jugement de la direction.

La Banque estime l'effet des facteurs macroéconomiques sur le portefeuille de prêts de la manière suivante :

- PD – Une superposition macroéconomique a été appliquée à la PD déterminée pour chaque point dans le temps, l'ajustant ainsi pour refléter les informations prospectives. La superposition est influencée par le scénario économique. Pour le modèle ECL appliqué, 3 scénarios économiques différents ont été appliqués. Ces scénarios économiques sont :
    - *Scénario de base* – Il intègre des hypothèses agressives qui devraient aboutir à la probabilité la plus idéale de résultat par défaut ;
    - *Scénario optimiste* – Il intègre des hypothèses prudentes qui devraient entraîner une probabilité plus faible de défaillance ;
    - *Scénario pessimiste – Il intègre des hypothèses de base qui devraient entraîner une probabilité plus élevée de défaillance.*
- LGD – Une estimation de la LGD à la baisse a été faite en appliquant la formule de de la Réserve Fédérale Américaine, comme indiqué à la section « Mesure de l'ECL — Explication des intrants, hypothèses et techniques d'estimation » ci-dessus ;

- EAD – L'EAD utilisée dans le modèle ne prend en compte aucune information prospective en matière de taux de remboursement anticipé et de refinancement mais suppose plutôt un décompte contractuel des facilités.
- ECL – Trois scénarios économiques ont été exécutés et une ECL pondérée en fonction des probabilités a ensuite été déterminée en appliquant des pondérations à chacun de ces scénarios. Les pondérations reflétaient le point de vue de la direction sur la probabilité que chacun des 3 scénarios économiques se produise.

D'autres considérations prospectives non intégrées dans les scénarios ci-dessus, telles que l'impact de tout changement réglementaire, législatif ou politique, ont également été prises en compte, mais ne sont pas réputées avoir un impact important et, par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté à l'ECL pour de tels facteurs. Ceci est examiné et contrôlé pour s'assurer de sa pertinence sur une base trimestrielle.

Analyse de sensibilité

Les hypothèses les plus importantes affectant la dépréciation pour ECL sont les suivantes :

- Les décotes sur les garanties prises, et
- Le délai de réalisation de ces garanties.

Vous trouverez ci-dessous les modifications apportées à l'ECL au 31 décembre 2024 qui résulteraient de modifications raisonnablement possibles de ces paramètres par rapport aux hypothèses réelles utilisées dans les variables économiques du modèle de dépréciation de la Banque :

- ***Délai de réalisation :*** Le délai de réalisation des garanties retenue dans la politique approuvée par le Conseil d'administration est de sept ans. Si ce délai était retardé de deux années supplémentaires, le montant total de la perte de crédit estimée augmenterait de FCFA 3 849 millions.
- ***Les décotes de garantie :*** Une décote de 50% a été appliquée sur les sûretés réelles. Les autres types de sûretés ont été totalement décotées. Si la décote sur les sûretés réelles était augmentée de 100 points de base supplémentaires, les pertes de crédit attendues s'augmenteraient de FCFA 499 millions.

Les prévisions macroéconomiques utilisées dans le calcul de la probabilité de défaut comprennent le produit intérieur brut et l'indice des prix à la consommation.

(d) Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit — Actifs financiers soumis à l'ECL

Une analyse de dépréciation est effectuée à chaque date de clôture pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, comme indiqué ci-dessous.

Le tableau suivant contient une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une dépréciation pour ECL est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente l'exposition maximale de la Banque au risque de crédit sur ces actifs.

2024	Encours sains	Encours dégradés	Encours dépréciés	Total
Privé	17 295	196 033	61 581	274 909
Public marchand	4 451	66 664	-	71 115
Public non marchand	214 104	157 916	-	372 020
Total brut	**235 850**	**420 613**	**61 581**	**718 044**

Moins :				
Allocation ECL	(1 409)	(25 190)	(37 389)	(63 988)
Valeur comptable	**234 441**	**395 423**	**24 192**	**654 056**

2023	Encours sains	Encours dégradés	Encours dépréciés	Total
Privé	112 985	99 022	62 071	274 078
Public marchand	10 039	62 099	-	72 138
Public non marchand	277 027	98 395	-	375 422
Total brut	**400 051**	**259 516**	**62 071**	**721 638**
Moins:				
Allocation ECL	(2 814)	(26 203)	(38 435)	(67 452)
Valeur comptable	**397 237**	**233 313**	**23 636**	**654 186**

Exposition maximale au risque de crédit — Actifs financiers non soumis à l'ECL

L'exposition maximale au risque de crédit sur les actifs financiers non soumis à une dépréciation ECL (c'est-à-dire à la JVRN et à la JVAERG) est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2023
Instruments de capitaux propres à la JVRN	4 174	5 025
Instruments financiers dérivés	-	-
	4 174	**5 025**

Garanties et autres rehaussements de crédit

La Banque utilise une gamme de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La Banque prend des garanties, dans la mesure du possible, pour atténuer ses risques sur les actifs financiers. La Banque dispose également de politiques internes sur l'acceptabilité de catégories spécifiques de garanties et sur l'atténuation du risque de crédit.

La Banque procède à une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus d'origination du prêt. La juste valeur est évaluée de manière générale à la prise de la garantie, et est revue périodiquement tous les trois (03) ans. Dans la mesure du possible, la Banque utilise les données de marché actives pour évaluer les garanties prises. Cependant, certaines garanties, telles que les espèces ou les titres dont la valeur est liée à une marge, sont évaluées quotidiennement. Les garanties, à moins qu'elles ne soient réalisées, ne sont pas inscrites à l'état de la situation financière de la Banque. Cependant, leur juste valeur est prise en compte dans la détermination ECL.

Les principaux types de garanties pour les prêts et avances sont :

- Hypothèques sur des propriétés résidentielles et commerciales ;
- Nantissements d'actifs (bâtiments, stocks, créances, comptes bancaires, etc.) ;
- Cautions et avals ;
- Garanties institutionnelles ;
- Garanties souveraines.

La Banque surveille de près les garanties détenues sur les prêts dépréciés, la probabilité que la Banque les réalise pour atténuer les pertes de crédit potentielles devenant plus forte à partir de ce moment.

(e) Allocation des pertes

La dépréciation comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, tels que décrits ci-dessous :

- Transferts des encours sains (stage 1) aux encours dégradés (stage 2) ou dépréciés (stage 3) en raison d'instruments financiers qui subissent des variations significatives de leur risque de crédit ou devenant dépréciés au cours de la période, et le "step up" (ou "step down") qui en résulte entre 12- mois ECL et LTECL ;
- Dotations supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période, ainsi que les reprises pour les instruments financiers décomptabilisés au cours de la période ;
- Impact sur l'ECL en raison des changements dans les PD, EAD et LGD au cours de la période, résultant de l'actualisation régulière des entrées dans les modèles ;
- Impacts sur la mesure de l'ECL dus aux modifications apportées aux modèles et aux hypothèses ;
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et sorties des dépréciations liées aux actifs qui ont été radiés au cours de la période.

(f) Politique de constatation des pertes sur crédits

La Banque constate les pertes sur ses prêts, en tout ou en partie, lorsqu'elle a épuisé tous les moyens de recouvrement et a conclu qu'il n'y a plus de possibilités raisonnables de recouvrer ces créances. Les indices qu'il n'y a plus de possibilités raisonnables de recouvrer ces créances comprennent :

- La cessation des activités du tiers concerné ; et
- Lorsque la méthode de recouvrement de la Banque consiste à saisir une garantie et que la valeur de la garantie est telle qu'il n'y a aucune attente raisonnable de la réaliser intégralement.

La Banque peut constater des pertes sur des prêts qui font encore l'objet d'une action de recouvrement forcée et chercher par la suite à recouvrer intégralement les montants qui lui sont légalement dus, mais qui ont été partiellement passés en pertes parce qu'elle n'entrevoyait pas radiés en raison de l'absence d'attente raisonnable de recouvrement intégral.

(g) Restructuration des prêts

La Banque restructure parfois les conditions des prêts accordés aux clients, à travers des renégociations commerciales du fait de difficultés rencontrées par les promoteurs, en vue de maximiser les chances de recouvrement intégral de la créance accordée. Ces activités de restructuration comprennent des accords sur les délais de paiement prolongés et des congés de paiement. Les politiques et pratiques de restructuration sont fondées sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement se poursuivra très probablement. Ces politiques font l'objet d'un réexamen continu.

Le risque de défaillance de ces prêts après restructuration est évalué à la date de clôture et comparé au risque dans les conditions initiales lors de la comptabilisation initiale, lorsque la restructuration n'est pas substantielle et n'entraîne donc pas la décomptabilisation de l'actif initial. La Banque surveille la performance ultérieure des prêts restructurés.

La Banque peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les prêts puissent être déplacés de l'étape 3 ou de l'étape 2 (ECL sur la durée de vie) à l'étape 1 (ECL sur les 12 prochains mois).

(h) Concentration du risque de crédit

Exposition de la Banque

L'encours des prêts de la Banque au 31 décembre 2024 est composé de 85 prêts parmi lesquels 31 sont publics et 54 sont privés. Ces prêts forment au 31 décembre 2024 un encours brut de FCFA 721 638 millions.

Les 10 plus grandes expositions de la Banque au 31 décembre 2024 représentent un encours brut total de FCFA 333 111 millions correspondant à 46,16% du portefeuille brut. Ce sont tous des prêts classés dans la catégorie des prêts performants. Ils sont listés ci-après :

Nom du client	Intitulé du prêt	Pays	Secteur	Catégorie	En cours total
Société Autoroutière du Gabon	Projet de réaménagement de la route transgabonaise	Gabon	Transport	Privé	54 610
Etat de Guinée Equatoriale	Projet de construction du nouveau terminal à passagers à l'aéroport international de Bata	Guinée Equatoriale	Transport	Public Non marchand	50 423
Etat de Guinée Equatoriale	Projet d'aménagement et de bitumage de de la route Akurenam - Minang	Guinée Equatoriale	Transport	Public Non marchand	42 268
Etat du Gabon	Réhabilitation et élargissement de la route nationale 1 entre le PK5 et le PK12	Gabon	Transport	Public Non marchand	37 268
Etat du Tchad	Projet de construction d'un complexe industriel d'exploitation des ruminants à DJARMAYA	Tchad	Agro-pastoral	Public Marchand	33 793
ABAYAK	Projet de construction d'un complexe cimentier à Akoga	Guinée Equatoriale	Industrie	Privé	27 346
Gabon Special Economic Zone AIRPORT	Projet de construction de l'aéroport de Libreville	Gabon	Transport	Privé	26 524
Etat de Guinée Equatoriale	Projet de construction et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique de 200 MW à Sendje	Guinée Equatoriale	Energie	Public Non marchand	24 062
Etat du Tchad	Prêt KELO-PALA	Tchad	Transport	Public Non marchand	21 495
Etat du Congo	Etudes d'exécution du projet de réhabilitation et de bitumage de la RN2 Congo	Congo	Transport	Public Non marchand	20 709

Répartition sectorielle des encours bruts

Les concentrations de risques de la Banque sont gérées par secteurs prioritaires que sont le transport, l'agro-industrie, l'industrie, la santé. La Banque intervient dans des secteurs clés de l'économie et son portefeuille de prêts aux 31 décembre 2024 et 2023 se répartit entre les différents secteurs économiques comme suit :

Secteur	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Transport	351 678	48.98%	339 067	46.99%
Energie	29 975	4.17%	30 003	4.16%
Agriculture & agro-industrie	106 736	14.86%	103 671	14.37%
Industrie	74 722	10.41%	79 017	10.95%
Mines	4 283	0.60%	4 350	0.60%
Santé	52 227	7.27%	56 710	7.86%

Secteur	31/12/2024	%	31/12/2023	%
Education	7 722	1.08%	10 254	1.42%
Services & tourisme	6 755	0.94%	16 321	2.26%
Développement urbain	36 499	5.08%	35 018	4.85%
Finances	28 302	3.94%	28 083	3.89%
Divers	19 144	2.67%	19 144	2.65%
Prêts bruts	**718 044**	**100%**	**721 638**	**100%**

Répartition croisée de la qualité des prêts par secteurs d'activités

La répartition croisée de l'encours brut par qualité des prêts et par secteur d'activités au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Année 2024	Encours sains		Encours dégradés		Encours dépréciés		Total	
Secteur	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**	**Valeur**	**%**
Transport	161 733	68%	189 944	45%	-	0%	**351 677**	**48.98%**
Energie	29 845	13%	130	0%	-	0%	**29 975**	**4.17%**
Agriculture & agro-industrie	4 452	2%	87 641	21%	14 643	16%	**106 736**	**14.86%**
Industrie	4 581	2%	54 274	13%	15 868	20%	**74 723**	**10.41%**
Mines	-	0%	4 283	1%	-	0%	**4 283**	**0.60%**
Santé	27 858	12%	21 193	5%	3 176	12%	**52 227**	**7.27%**
Education	-	0%	4 124	1%	3 598	3%	**7 722**	**1.08%**
Services & tourisme	-	0%	3 408	1%	3 348	4%	**6 756**	**0.94%**
Développement urbain	-	0%	28 174	7%	8 325	10%	**36 499**	**5.08%**
Finances	7 381	3%	20 552	5%	369	20%	**28 302**	**3.94%**
Divers	-	0%	6 890	1%	12 254	15%	**19 144**	**2.67%**
TOTAL	**235 850**	**100%**	**420 613**	**100%**	**81 356**	**100%**	**718 044**	**100%**

La répartition de l'encours par guichet et par pays

Pays	Total encours bruts global		Nombre de Prêts	
	2 024	**2 023**	**2024**	**2023**
Cameroun	90 546	94 232	17	18
Centrafrique	12 847	12 862	4	4
Congo	96 220	91 708	16	15
Gabon	150 013	133 639	11	11
Guinée Equatoriale	191 368	206 448	21	20
Tchad	164 796	170 496	15	16
Autres pays	12 254	12 254	1	1
Total	**718 044**	**721 638**	**85**	**85**

27.3 Risque de liquidité

La Banque est une banque de développement et son objectif principal est d'obtenir des fonds pour prêter aux secteurs prioritaires de l'économie.

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables.

Pour limiter ce risque, la direction a négocié des sources de financement diversifiées provenant principalement d'institutions financières de développement, et a adopté une politique de gestion de ses actifs tenant compte de la liquidité, et un suivi quotidien des flux de trésorerie futurs et de ses liquidités.

La Banque a élaboré des processus de contrôle interne et des plans d'urgence pour gérer le risque de liquidité. Cela comprend une évaluation des flux de trésorerie attendus et la disponibilité de garanties de haute qualité qui pourraient être utilisées pour obtenir un financement supplémentaire si nécessaire.

Conformément à la politique de la Banque, la position de liquidité est évaluée selon divers scénarios, en tenant compte des facteurs de stress liés à la fois au marché en général et à la Banque en particulier. Les actifs liquides nets comprennent les espèces, les dépôts bancaires à court terme et les titres de créance liquides disponibles à la vente immédiate, moins les dépôts pour les banques et autres titres émis et les emprunts arrivant à échéance dans le mois suivant.

(a) Analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles restantes

Le tableau ci-dessous résume le profil des échéances des flux de trésorerie non actualisés des instruments financiers de la Banque au 31 décembre 2024.

Exercice 2024	Échu	A échoir dans moins de 6 mois	Dans entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 160	0	0	0	0	0	0	66 160
Prêts et avances	73 282	55 139	90 149	178 281	124 287	103 448	29 470	654 056
Participations	103	103	206	825	825	2 112	0	4 174
Autres actifs financiers	301	301	602	1 980	1 149	799	0	5 132
Autres actifs	13 046	4 814	9 627	38 507	38 508	96 271		200 773
Total actifs financiers non actualisés (A)	**152 892**	**60 357**	**100 584**	**219 593**	**164 769**	**202 630**	**29 470**	**930 295**
Dettes financières								
Emprunts	69 471	14 895	94 348	203 794	126 634	5 365	0	514 507
Fonds spéciaux	346	346	693	2 771	2 771	6 927	0	13 854
Autres passifs	0	54 964	0	0	0	0	0	54 964
Total passifs financiers non actualisés (B)	**69 817**	**70 205**	**95 041**	**206 565**	**129 405**	**12 292**	**0**	**583 325**
Excédent / (déficit) net de liquidité (A-B)	**83 075**	**-9 848**	**5 543**	**13 028**	**35 364**	**190 338**	**29 470**	**346 970**

Le profil des échéances des flux de trésorerie non actualisés des instruments financiers de la Banque au 31 décembre 2023 est quant à lui résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice 2023	Échu	A échoir dans moins de 6 mois	Dans entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 023	0	0	0	0	0	0	63 023
Prêts et avances	66 963	35 821	49 584	196 495	146 879	138 334	20 110	654 186
Participations	132	132	264	1 056	989	2 452	0	5 025
Autres actifs financiers	321	321	643	1 856	1 107	898	0	5 146
Autres actifs	1 814	9 472	750	1 500	0	0	0	13 536
Total actifs financiers non actualisés (A)	**132 253**	**45 746**	**51 241**	**200 907**	**148 975**	**141 684**	**20 110**	**740 916**
Dettes financières								
Emprunts	13 265	21 761	90 494	231 061	177 522	31 187	0	565 290
Fonds spéciaux	284	284	568	2 273	2 273	5 681	0	11 363
Autres passifs	0	11 692	0	0	0	0	0	11 692
Total passifs financiers non actualisés (B)	**13 549**	**33 737**	**91 062**	**233 334**	**179 795**	**36 868**	**0**	**588 345**
Excédent / (déficit) net de liquidité (A-B)	**118 704**	**12 009**	**-39 821**	**-32 427**	**-30 820**	**104 816**	**20 110**	**152 571**

27.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat de la banque ou la valeur des instruments financiers détenus.

L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement du risque. La responsabilité globale de la gestion du risque de marché incombe à la Direction des Risques. Le département Trésorerie est responsable de l'élaboration de politiques détaillées de gestion du risque de marché et de la mise en œuvre quotidienne de ces politiques.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement par suite de variations défavorables des taux d'intérêts. Le risque de taux se matérialise dans le cas ou des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différent. La Banque gère son risque de taux d'intérêt en ayant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixes et variables.

Les tableaux sur les pages qui suivent résument les actifs et passifs financiers de la Banque à leur valeur comptable, classés selon la première des dates de refixation contractuelle ou d'échéance au 31 décembre.

Les tableaux ci-dessous résument le risque de taux d'intérêt de la Banque au 31 décembre.

Exercice 2024	**Valeur comptable**	**Moins de 6 mois**	**Entre 6 et 12 mois**	**1 - 3 ans**	**3 - 5 ans**	**5 - 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Soldes non-sujets à variations des taux d'intérêt**
Actifs financiers								
Soldes auprès de la banque centrale	33 904	0	0	0	0	0	0	33 904
Montants auprès d'autres banques	29 846	0	0	0	0	0	0	29 846
Prêts et avances	654 056	0	0	0	0	0	0	654 056
Participations	4 174	0	0	0	0	0	0	4 174
Autres actifs financiers	208 315	0	0	0	0	0	0	208 315
Total actifs financiers	**930 295**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**930 295**
Passifs financiers								
Emprunts	514 507	4 426	4 950	10 691	6 643	281	0	487 516
Fonds spéciaux	13 854	0	0	0	0	0	0	13 854
Autres passifs	54 964	0	0	0	0	0	0	54 964
Total passifs financiers	**583 325**	**4 426**	**4 950**	**10 691**	**6 643**	**281**	**0**	**556 334**
Ecart de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2024	**346 970**	**-4 426**	**-4 950**	**-10 691**	**-6 643**	**-281**	**0**	**373 961**

Les échéances des actifs et des passifs et la capacité de remplacer, à un coût acceptable, les passifs portant intérêt à mesure qu'ils arrivent à échéance, sont des facteurs importants pour évaluer la liquidité de la Banque et son exposition aux variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Exercice 2023	Valeur comptable	Moins de 6 mois	Entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Soldes non-sujets à variations des taux d'intérêt
Actifs financiers								
Soldes auprès de la banque centrale	44 985	0	0	0	0	0	0	44 985
Montants auprès d'autres banques	18 033	0	0	0	0	0	0	18 033
Prêts et avances	654 186	0	0	0	0	0	0	654 186
Participations	5 025	0	0	0	0	0	0	5 025
Autres actifs financiers	18 687	0	0	0	0	0	0	18 687
Total actifs financiers	**740 916**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**740 916**
Passifs financiers								
Emprunts	565 290	2 701	6 979	17 819	13 690	2 405	0	521 695
Fonds spéciaux	11 363	0	0	0	0	0	0	11 363
Autres passifs	11 692	0	0	0	0	0	0	11 692
Total passifs financiers	**588 346**	**2 701**	**6 979**	**17 819**	**13 690**	**2 405**	**0**	**544 751**
Ecart de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2023	**152 570**	**-2 701**	**-6 979**	**-17 819**	**-13 690**	**-2 405**	**0**	**196 165**

(b) Risque de change

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché.

La Banque ne s'engage pas activement dans des opérations de négociation de devises et, par conséquent, l'exposition de la Banque au risque de change se limite aux emprunts contractés en devises étrangères.

Les tableaux ci-dessous résument le niveau de l'exposition de la Banque au risque de change au 31 décembre 2024 et 2023 ; ils donnent la valeur en FCFA des actifs et dettes de la Banque en dollars américains :

	Au 31 décembre 2024 USD	Au 31 décembre 2023 USD
Actifs financiers		
Soldes avec les banques	0	0
Prêts et avances	0	0
Autres actifs	3 606	0
Total des actifs financiers (A)	**3 606**	**0**
Passifs financiers		
Emprunts	26 992	44 070
Fonds spéciaux	0	0
Autres passifs	0	0
Total des passifs financiers (B)	**26 992**	**44 070**
Position bilancielle nette (A – B)	**-23 386**	**-44 070**

Swap de devises étrangères

Il arrive que la Banque conclue des swaps de devises avec d'autres institutions financières à des fins de gestion des risques. Cette stratégie découle du fait que la Banque lève certains de ses ressources en devises, tandis que les prêts sont octroyés en monnaie locale (FCFA).

La Banque n'a pas conclu de swap au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Au 31 décembre, si le franc CFA s'était affaibli/renforcé de +/- 10% par rapport au dollar américain, toutes autres variables restant constantes, l'effet sur le résultat avant impôt aurait été le suivant :

Devise	% Changement de taux	Effet sur le résultat (millions de FCFA) 2024	Effet sur le résultat (millions de FCFA) 2023
USD	+/- 10%	-/+ 2 339	-/+ 4 407

(c) Risque de prix des actions

La Banque détient des participations minoritaires dans des entreprises opérant dans divers pays de la zone CEMAC. Ces participations sont présentées dans la note 13 – Autres actifs financiers ci-dessus. Ces participations ne sont pas cotées à une bourse de valeurs ; par conséquent la Banque n'est pas exposée à un risque de variation de prix d'actions.

29 PARTIES LIEES

Les parties contrôlant la BDEAC sont les états CEMAC, qui détiennent 49,18% des actions de la Banque. 33,43% des actions sont détenues par la BEAC et 4,90% sont détenues par les autres actionnaires de la Banque. A fin décembre 2024, 17.48% du capital social autorisé n'était pas encore souscrit.

Un certain nombre d'opérations sont conclues avec les parties liées dans le cours normal de l'exploitation de la Banque. Il s'agit notamment de l'octroi des prêts, du financement d'études, de la réception de dépôts de ces parties.

Les transactions avec les parties liées, ainsi que les encours à la clôture, sont listées ci-après.

28.1 Prêts et avances à des parties liées

Le tableau ci-dessous présente l'encours des prêts et avances aux parties liées :

	31/12/2024	31/12/2023
Prêts et avances à la direction de la Banque	0	0
Prêts et avances aux actionnaires*	434 880	437 521
Prêts et avances à des entités associées aux actionnaires**	17 552	28 784
TOTAL	**452 432**	**466 305**

* Prêts aux états

** Prêts aux sociétés publiques et parapubliques

28.2 Dettes envers les parties liées

L'encours de prêts dus aux parties liées est analysé comme suit :

Partie liée	Nature de l'emprunt	31/12/2024	31/12/2023
Afreximbank	Lignes (2) de prêts à moyen terme	22 257	37 871
BEAC	Ligne de refinancement revolving	36 463	45 374
BEAC	Compte courant d'associé	25 183	49 760
BEAC	Ligne de refinancement dédiée aux actions de lutte contre la covid-19	26 100	34 800
BADEA	Lignes (4) de prêts à moyen terme	29 880	38 997
TOTAL		**139 883**	**206 802**

28.3 Termes et conditions des transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des conditions équivalentes à celles qui prévalent dans les transactions avec les tiers sans lien de dépendance avec la Banque. Les soldes impayés à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et sans intérêt et le règlement s'effectue en espèces. Aucune garantie n'a été fournie ou reçue pour les créances ou dettes de parties liées.

28.4 Rémunération de la direction et des administrateurs

La rémunération servie aux cadres ayant rang de directeur, aux mandataires sociaux (Président et Vice-Président) et aux administrateurs se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et traitements de la direction	377	332
Indemnités versées aux administrateurs et aux représentants des actionnaires	292	265
TOTAL	**669**	**597**

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Assemblée Générale et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque. La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

30 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date de présentation de ces états financiers, il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui nécessitent une divulgation ou des ajustements aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024.